



# PROJET DE TERRITOIRE

Pour conjuguer la CARA au futur : **jouons collectif !**

# SOMMAIRE

Édito	<b>3</b>
Paroles d'Élus	<b>4</b>
Pourquoi un projet de territoire en fin de mandature ?	<b>6</b>
La démarche	<b>8</b>
Zoom : être jeune en Pays Royannais	<b>10</b>
Portrait de territoire : qui sommes-nous ?	<b>12</b>
Cinq clés de lecture pour comprendre le territoire	<b>15</b>
- Une intercommunalité historique à taille humaine	<b>16</b>
- Une attractivité contrastée malgré de nombreux atouts	<b>18</b>
- Un territoire mosaïque	<b>20</b>
- Un modèle de développement territorial dont la durabilité interroge	<b>22</b>
- Un territoire engagé dans les transitions	<b>24</b>
Synthèse des cinq clés de lecture	<b>26</b>
Quatre grandes ambitions dont le fil conducteur est l'humain	<b>29</b>
Ambition A : un territoire cultivant son art de vivre	<b>30</b>
Ambition B : Un territoire engagé dans les transitions	<b>37</b>
Ambition C : Un territoire d'emplois et d'opportunités	<b>46</b>
Ambition D : Un territoire qui doit « jouer collectif »	<b>52</b>
Et demain ?	<b>62</b>

# ÉDITO

Intercommunalité historique créée en 1968 sur les fondements d'un SIVOM à la carte, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) est confrontée depuis des années à des transformations institutionnelles au gré de l'évolution des lois d'aménagement du territoire, des transformations économiques, démographiques, sociales et environnementales majeures.

La CARA a précédemment connu des « Projets de territoire » quelles que soient les appellations données. Ces projets ont, pour la plupart, vécu le temps d'une mandature, sans que les équipes suivantes se les réapproprient, quitte à les amender, les adapter, les faire vivre...

Depuis juillet 2020, cette question du « Projet de territoire » a été relancée à maintes reprises et en de nombreuses circonstances mais il s'était jusqu'à présent heurté à des circonstances exceptionnelles qui ont retardé son aboutissement. De là à considérer qu'il devait constituer l'alpha et l'oméga de nos politiques publiques, il n'y avait qu'un pas – à ne pas franchir...

Installée dans des conditions exceptionnelles en lien avec l'épidémie de COVID, la CARA s'est prioritairement organisée autour de la mise en œuvre de schémas, d'actions, de projets... peut-être au détriment d'une vision partagée de ce que devait être l'avenir de la CARA. De même, la reprise des travaux autour du SCoT a également investi totalement le champ des réflexions autour des notions d'aménagement du territoire et de consommation d'espaces, jouant sur l'ambiguïté d'un PADD qui aurait eu valeur de projet de territoire. Même intercommunale, la planification urbaine reste une politique thématique et règlementaire, là où l'idée de projet de territoire se veut davantage transversale et partenariale. Enfin, la crise sanitaire, au-delà du choc économique et social, a également rendu visible des changements plus profonds.

Si l'on se projette à un horizon d'une courte dizaine d'années, ce sont néanmoins à des évolutions majeures qu'il nous faudra se préparer : accélération du changement climatique, vieillissement de la population, émergence de nouveaux métiers...et disparition d'autres, évolution des modes de déplacements et de communication... Comment faire en sorte que la communauté – au sein du bloc local – soit actrice face à ces changements ? Comment nous adapter, ensemble ? Comment continuer à mettre au centre de nos ambitions, l'humain, tout en consolidant l'attractivité de notre territoire ?

C'est à ces questions que le Projet de territoire devra répondre.

Vincent Barraud  
Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



# PAROLE D'ÉLUS

**Graziella BORDAGE**  
**Maire de Cozes**  
**Vice-présidente en charge de**  
**l'aménagement de l'espace**  
**communautaire et de**  
**l'équilibre social de l'habitat**

“ Le projet de territoire lancé en début de mandat après un diagnostic précis a donné une feuille de route pour le mandat écoulé mais pas uniquement : il a pour ambition le développement des projets, c'est un document d'anticipation et de stratégie dans les domaines de compétences assurées par l'agglomération. Tant pour le développement durable, l'aménagement du territoire, la stratégie foncière, SCoT et PLH, le logement, la cohésion sociale, le transport, l'environnement... Il a une vision sur le moyen terme et doit permettre aux élus de s'identifier politiquement dans tous ces domaines ! Document essentiel d'identification !! ”

**Pascal FERCHAUD**

**Maire de Saujon**

**1<sup>er</sup> Vice-président en charge  
du développement économique**

“ En tant que premier vice-président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et maire de Saujon, je vois dans notre projet de territoire une véritable traduction de ce qui nous unit : la coopération entre nos communes, la solidarité entre nos habitants et la proximité territoriale qui fait la force de nos bassins de vie. Ce projet s'appuie sur l'attachement profond des habitants à un territoire riche et varié, où chaque commune apporte sa singularité. Il dessine également une ambition partagée pour les générations à venir, en offrant aux jeunes futurs citoyens de Royan Atlantique un cadre d'épanouissement, d'opportunités et de fierté d'appartenir à ce territoire. ”

**Patrick MARENKO**

**Maire de Royan**

**2<sup>e</sup> Vice-président en charge du SCoT  
et des grands projets**

“ Dans une mandature rythmée par une gestion de crises successives (COVID, guerre en Ukraine et conflit au Proche-Orient), le renchérissement du coût des matières premières, et enfin, en cette fin de mandat, par une profonde crise politique nationale, les communes et les intercommunalités ont continué de préparer l'avenir, d'investir et de porter des projets de développement de leur territoire. Côté CARA, la rédaction d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), définissant un projet de territoire partagé à 20 ans, a donné une meilleure identité à notre territoire, renforçant la solidarité entre nos communes. La réalisation de certains grands projets (port de La Tremblade), le lancement de nouveaux (caserne de Cozes, déchetterie de Royan) ont structuré ce mandat. Le renoncement à d'autres (Siège de la CARA...), bien que difficile, s'est avéré cependant nécessaire. Enfin, la conception et la réalisation d'un « plan piscines » ambitieux restent un bel objectif d'envergure. Il devra cependant, au regard du contexte général actuel, être en dernier recours validé par le Conseil communautaire, lors du choix définitif du porteur de projet. ”

**Françoise FRIBOURG**  
**Maire de Meschers**  
**Vice-présidente en charge de la protection**  
**et de la mise en valeur de l'environnement**

**“** Le projet de territoire de la CARA définit les orientations politiques et stratégiques pour la période donnée, déclinée selon les compétences obligatoires et facultatives de l'EPCI. Il doit tenir compte des « coups partis » dossiers engagés, des documents structurants en vigueur et du PPI ou prospective financière ; étant VP au développement durable mes priorités vont sur la préservation de l'environnement, le défi climatique et l'optimisation de nos ressources en eau, le logement accessible, un bon maillage des transports, et l'accès à l'emploi de chacun. **”**

**Philippe CUSSAC**  
**Vice-président en charge des gens du voyage**  
**et du CISPD**

**“** La qualité de vie sur un territoire et son attractivité se mesurent certes à sa tonicité économique, à la préservation de l'environnement, à la qualité des transports ou son dynamisme culturel. Mais aussi à un sentiment de sécurité, de plus en plus observé par nos concitoyens, sans lequel les efforts pour bien vivre ensemble seraient estompés. Ainsi, en étroite complémentarité avec les services de police et gendarmerie, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) s'est investi à identifier les problématiques émergentes du territoire et proposer des actions de prévention très diverses : aide aux victimes, présence d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG), suivi renforcé des auteurs de violences conjugales, soutien aux projets portés par les jeunes au sein des établissements scolaires, exposition itinérante sur les droits et devoirs, maraudes estivales d'une équipe de prévention et de médiation de la Mission Locale, prévention des toxicomanies. Par ailleurs, notre territoire étant très sollicité par le phénomène des « grands passages » estivaux de gens du voyage, des efforts d'adaptation au nouveau « schéma départemental » ont été entrepris, afin notamment de pouvoir bénéficier de la procédure d'exécution forcée par le Préfet. La gestion de ces aires officielles a fait l'objet d'une externalisation en 2024. Les maires du territoire, au coeur de cette problématique, ont bénéficié de la communication de « fiches réflexes », de messages de sensibilisation hebdomadaires, de l'expertise et de la disponibilité de l'équipe dédiée à mes côtés à la CARA et que je remercie. L'action à venir devra porter sur la création de nouveaux « terrains familiaux locatifs » (TLF). La solidarité des élus peut le permettre... ». **”**

**Eliane CIRAUD-LANOUE**  
**Vice-présidente en charge**  
**de la Culture et du Patrimoine**

**“** Dans une situation nationale tendue, compte tenu de la nécessaire maîtrise des dépenses et de l'incertitude des recettes à venir, l'agglomération reste un rempart solidaire pour assurer la continuité des réponses adaptées à l'identité du territoire. Par une mutualisation des réflexions et des moyens, supports de la préservation de sa dynamique et de son évolution économique et humaine, l'agglomération prouve son efficacité. Ainsi, l'offre culturelle contribuant par sa qualité et sa proximité à l'attractivité touristique et à la qualité de vie du territoire, témoigne de façon évidente de l'intérêt porté à l'humain. La coopération et la mobilisation vers un projet commun priorisé : bien vivre ensemble, ici et maintenant, pour que chacun trouve sa place et bénéficie par ruissellement de l'action communautaire. **”**



# POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE EN FIN DE MANDAT

**Un projet de territoire constitue une démarche volontaire de l'EPCI visant à fixer un cap et des trajectoires pour les prochaines années.** Un avenir partagé par les 33 communes de la CARA, pour et avec les habitants, acteurs et partenaires du territoire. Le projet de territoire est un **document stratégique, collectif et pérenne**, qui se distingue du projet politique d'une mandature, destiné à mettre en œuvre un programme électoral. Le lancer en fin de mandat est une façon de garantir sa neutralité politique et son appropriation par la suite, il est destiné à donner une cohérence aux actions, à capitaliser les connaissances et à les transmettre.

## Ce qu'est un projet de territoire

- Un **projet de territoire** est :
- ▶ Une **vision stratégique et partagée** de l'avenir d'un territoire en l'occurrence celui de la CARA et de ses différents acteurs.
  - ▶ Le **Résultat d'un diagnostic partagé** (habitants, acteurs locaux, associations, entreprises, services publics, élus).
  - ▶ Un **document de référence** qui définit les grandes priorités et orientations pour répondre aux besoins du territoire (démographie, logement, mobilités, économie, environnement, culture, sport, services publics...).
  - ▶ Un **cadre de cohérence** : il permet de guider les politiques publiques, d'orienter les plans d'urbanisme, d'anticiper les financements, et de donner du sens à l'action collective.
  - ▶ Un **outil trans-partisan** : il ne doit pas dépendre d'une seule majorité, mais être un socle auquel plusieurs générations d'élus peuvent se rattacher.

## Ce qu'il n'est pas

- ▶ Ce n'est pas un **catalogue de promesses électorales**.
- ▶ Ce n'est pas **un programme de mandature** (qui relève de la majorité politique élue).
- ▶ Ce n'est pas un **document figé** : il est évolutif et peut être adapté en fonction des évolutions du territoire.
- ▶ Ce n'est pas une démarche réservée aux seuls élus : il doit impliquer la société civile, sinon il perd sa légitimité.

## Le problème quand il est lancé en début de mandature

- ▶ Les élus sont parfois **peu au fait du territoire** (notamment avec un fort taux de renouvellement).
- ▶ Risque de créer une **fracture entre "anciens" et "nouveaux" élus**.
- ▶ Risque que le document soit perçu comme **imposé d'en haut**, plutôt que construit collectivement, d'où une difficulté d'appropriation.



# PROJET DE TERRITOIRE MANDATURE ?

## L'intérêt de le proposer en fin de mandature

- ▶ Les élus ont acquis une connaissance fine du territoire et de ses enjeux.
- ▶ Cela permet de capitaliser sur l'expérience et les réalisations de la mandature.
- ▶ Le projet peut être présenté comme une base de travail transmise aux futurs élus, une "feuille de route" non partisane.
- ▶ Cela favorise la continuité de l'action publique : peu importe les résultats électoraux, le territoire conserve une vision à long terme.
- ▶ Cela peut également permettre d'associer largement la population.
- ▶ Permet aussi d'intégrer les travaux et schémas adoptés durant cette mandature.

Le Projet de Territoire coordonne et met en cohérence l'ensemble des politiques publiques engagées par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et propose un fil rouge à l'ensemble des communes membres.

**Il trouve son application et sa mise en œuvre au sein des différentes politiques sectorielles** conduites tant par la communauté dans l'exercice de ses compétences que par les communes constituant le « bloc local », mais également un guide de compréhension de la vision locale pour les autres acteurs publics et privés.

Il est important de ne pas seulement se focaliser sur notre périmètre et nos compétences mais aussi de poursuivre la dimension partenariale et multi-compétences qui lie la CARA aux territoires voisins **pour que le projet de territoire ne se substitue pas au territoire de projets.**

Le Projet de Territoire est l'opportunité d'échapper à la tentation du repli sur nos compétences propres pour continuer à faire vivre un territoire de projets débordant de nos « frontières administratives », et ce d'autant plus, que l'aménagement du territoire, l'organisation de l'espace, la lutte contre l'exclusion et l'intervention économique sont, par nature, des domaines à responsabilités partagées.

C'est enfin s'offrir la possibilité d'assouplir cet ensemble de « blocs » en améliorant l'organisation des relations, notamment contractuelles entre différents partenaires.

**L'objectif de ce projet est de dégager des ambitions pour donner du sens aux actions.**

# LA DÉMARCHE

Au cours de ces trois dernières années, et précédemment, la CARA s'est enrichie de nombreuses études, consultations, enquêtes, ateliers participatifs, entretiens thématiques... qui auront permis de synthétiser ce qui constitue dans ce document, le portrait de territoire de la CARA.

Portrait administratif bien sûr mais aussi portrait sensible d'un territoire vivant, porté par des voix. Des voix timides, des voix trop fortes, des voix qui s'emmêlent, se confondent, se superposent, des voix jeunes ou âgées, des voix d'entrepreneurs et d'agriculteurs, des voix de résidents et de vacanciers, des voix d'élus et de citoyens, des courageux, des insupportables, des généreux, des visionnaires et des inquiets...

La démarche de construction du projet de territoire de la CARA s'est appuyée sur plusieurs sources de contributions. Elle a été alimentée par :

- ▶ **Les enquêtes menées auprès des jeunes du territoire par le CODEV et le pôle Politique de la Ville (zoom à suivre) ;**
- ▶ **Les rencontres organisées avec les 33 Conseils municipaux à l'automne 2023 ;**
- ▶ **Les ateliers thématiques ;**
- ▶ **Ainsi que les contributions libres des acteurs et habitants du territoire.**

Depuis sa création, la CARA a connu plusieurs changements de périmètre, des évolutions de compétences, mais surtout des alternances de gouvernance qui plus que les deux premiers sujets ont eu, et ont, des incidences fortes sur la vision du territoire. Intercommunalité multiple, sa personnalité et son énergie s'expriment à travers sa diversité, ses contrastes, ses paradoxes.



# ZOOM : ÊTRE JEUNE EN PAYS ROYANNAIS

Un lieu commun circule : les jeunes seraient désintéressés des affaires de la cité, ils seraient repliés sur eux-mêmes, à l'écart de la vie collective.

Eux-mêmes font souvent état d'un décalage à l'égard des institutions qu'ils perçoivent comme mal adaptées à leurs pratiques de socialisation ou dominées par les générations antérieures.

Ils donnent moins de temps aux associations que leurs aînés, et s'abstiennent plus souvent lors des élections.

Deux enquêtes ont été menées en parallèle pour vérifier la réalité de cette vision orientée de la jeunesse et explorer les pistes pour encourager et valoriser l'engagement des jeunes.

## Synthèse de l'enquête menée auprès des jeunes du territoire de la CARA

### Conditions d'enquête :

- ▶ 300 questionnaires passés auprès des jeunes de 15 à 20 ans : des jeunes volontaires qui ont exprimé leur satisfaction d'être pris en considération pour contribuer à un projet d'avenir.
- ▶ Moyenne d'âge des répondants : 16 ans ¾

### Répartition géographique :

- ▶ 16 % secteur Sud
- ▶ 12 % secteur Nord
- ▶ 21,5 % secteur Est
- ▶ 35,5 % secteur Ouest
- ▶ Sur les 300 jeunes sondés 42 habitent hors du territoire de la CARA, soit 14%.

### Eléments saillants de l'enquête :

- ▶ 29 % des jeunes veulent rester sur le territoire, et cette volonté prime sur le projet professionnel.
- ▶ 71 % des jeunes souhaitent partir pour se former, expérimenter d'autres aventures (surtout vers des territoires côtiers), et certains envisagent de revenir sur le territoire de la CARA plus tard.
- ▶ Leurs centres d'intérêt : l'écologie et le changement climatique, les conflits internationaux et les enjeux géopolitiques, la montée ressentie de la violence, l'inflation et l'accès à l'emploi et au logement...
- ▶ Les atouts du territoire : la mer, la plage, l'été et sa population « bougeante », les paysages, le calme, la sécurité, le tourisme, la convivialité, les animations touristiques dont ils peuvent bénéficier...
- ▶ Les manques : les boutiques pour jeunes (les enseignes nationales), des équipements sportifs de qualité, des établissements festifs et d'animation à l'année, des lieux de rencontre et de lien social, un meilleur état des routes, des offres de formation trop limitées, pas assez d'opportunités professionnelles, le prix élevé de l'immobilier...
- ▶ Demande d'un pass activités avec des tarifs préférentiels.

# Pistes de travail identifiées

**Pour les trois tranches d'âge que représentent notre jeunesse :**

- ▶ Améliorer les offres culturelles et sportives en favorisant les pratiques sportives et culturelles dans de meilleures conditions et en les pérennisant à l'année.
- ▶ Développer un réseau de transport et de mobilité pour les jeunes
- ▶ Mettre en place des transports vers les grandes villes à proximité, avec possibilité d'aller-retour sur des amplitudes d'heures plus importantes (Bordeaux – La Rochelle – Saintes).
- ▶ Développer les amplitudes horaires de Cara'Bus pour permettre aux jeunes de pratiquer leurs activités sportives et culturelles en autonomie.

**Pour les adolescents et les jeunes adultes :**

- ▶ Un territoire de formations et d'avenir professionnel qui répondent aux enjeux du territoire mais également aux aspirations des jeunes.
- ▶ Permettre aux jeunes de se loger à des prix abordables.
- ▶ Prendre soin des jeunes (santé, santé mentale, soins...).





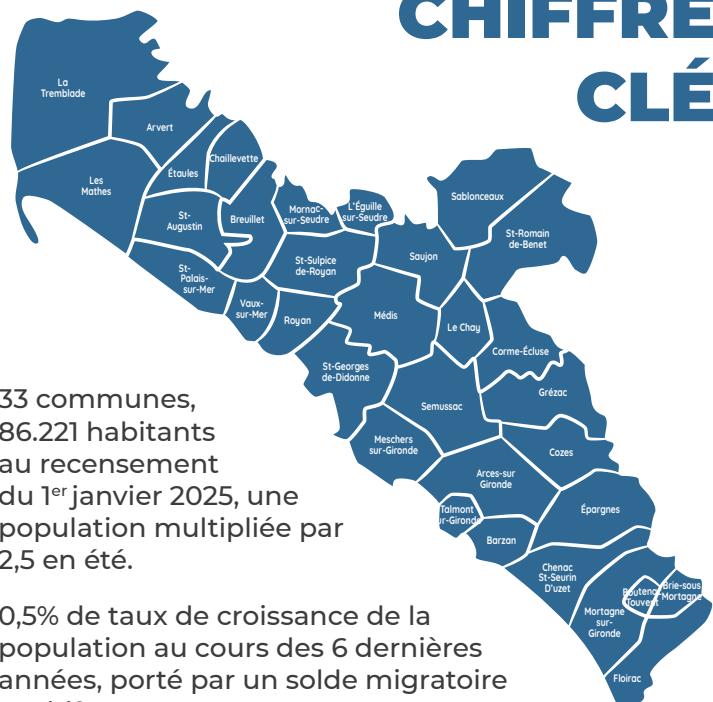
# PORTRAIT D'

**La CARA est sans doute l'un des plus anciens EPCI de la Charente-Maritime.**

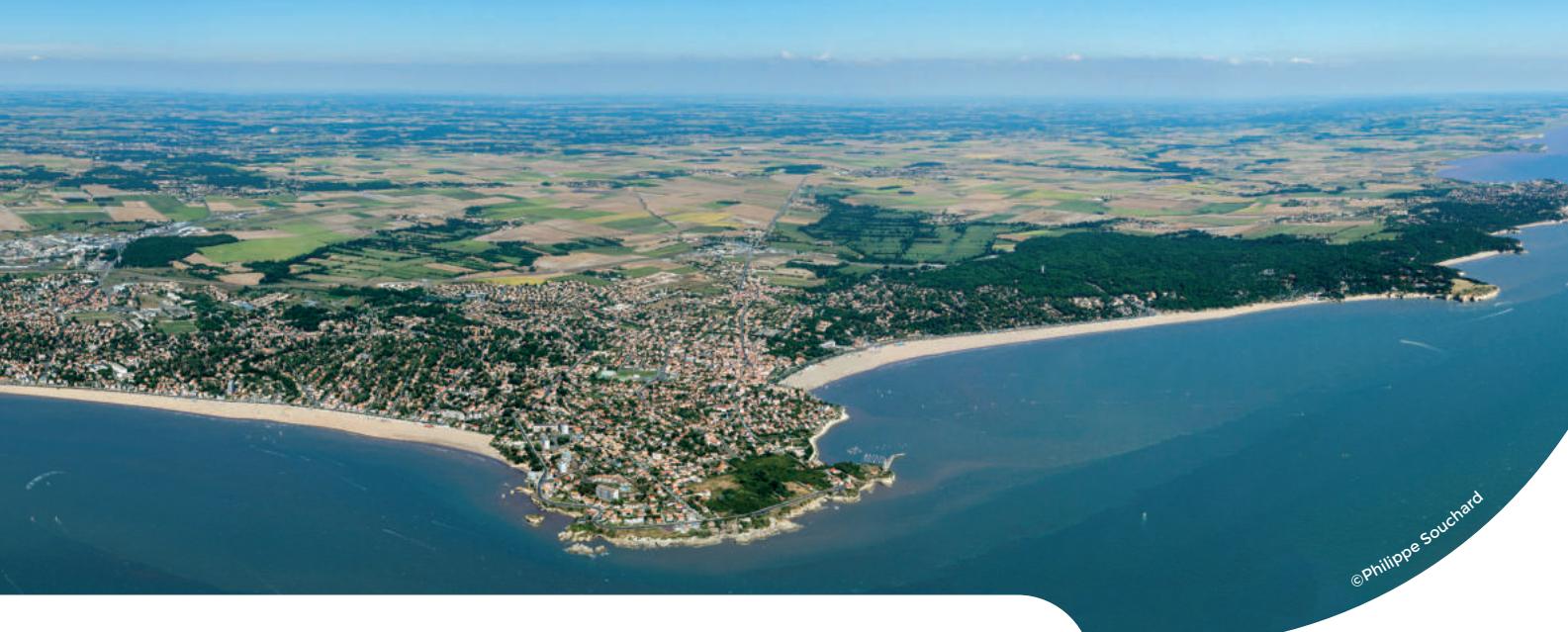
**Son histoire a suivi les grandes étapes de la construction des intercommunalités depuis 1968.**

**Si ses potentiels et ses ressources sont réels, la CARA souhaite en révéler les atouts en faisant des transitions et de l'adaptation au changement climatique, du renforcement de l'attractivité du territoire et de l'organisation des solidarités territoriales les piliers de son projet de territoire.**

## CHIFFRES CLÉS



- ▶ 33 communes, 86.221 habitants au recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une population multipliée par 2,5 en été.
- ▶ 0,5% de taux de croissance de la population au cours des 6 dernières années, porté par un solde migratoire positif.
- ▶ 83.400 logements dont 43% de résidences secondaires.
- ▶ 26.350 emplois pour 3.950 établissements et 27 parcs d'activités.
- ▶ Superficie de 604 km<sup>2</sup>
- ▶ 110 kms de côtes et 22 sites de baignade surveillée en été.
- ▶ 1/3 du territoire communautaire est couvert par un zonage de préservation environnemental.



# E TERRITOIRE

## 1.

### La prégnance du littoral comme moteur identitaire et économique

Le littoral est l'armature du territoire : sept stations balnéaires, deux estuaires et plusieurs marais façonnent l'image, l'économie et l'urbanisation locales. Ce front de mer concentre l'essentiel des équipements touristiques et des flux saisonniers, attirant aussi l'essentiel des investissements privés et des résidences secondaires. La configuration littorale structure donc fortement l'aménagement et la planification (risques littoraux, urbanisme, protection des espaces naturels).

**Implication :** toute stratégie locale (logement, mobilité, environnement) doit partir de cette réalité physique et économique.

## 2.

### Ressource en eau : une interface sensible entre usages et milieux

Les milieux estuariens et les espaces humides (marais salants, zones humides) constituent à la fois un capital écologique et une vulnérabilité : salinisation côtière, tensions sur les ressources durant les pics touristiques et pressions sur la qualité des nappes sont des enjeux réels. La nécessité d'une gestion intégrée eau/assainissement est renforcée par la saisonnalité des usages et par les risques liés au changement climatique.

**Pistes :** plans de gestion des eaux pluviales, préservation des zones humides, actions d'économie d'eau en période estivale.

## 3.

### Une dynamique démographique caractérisée par une croissance modérée et l'attractivité résidentielle

La communauté d'agglomération Royan Atlantique compte 86 221 habitants en 2025, avec une croissance annuelle moyenne positive portée largement par les arrivées nettes (solde migratoire) plutôt que par la natalité. La population croît surtout dans des communes péri-urbaines et littorales, traduisant une attractivité résidentielle (retraits vers la côte, résidences secondaires transformées en résidences principales pour certains).

**Conséquence :** besoin d'anticiper la consommation foncière, d'adapter les services (scolaires, santé, petite enfance) et de densifier là où c'est pertinent pour limiter l'étalement.



## 4.

### Un vieillissement accéléré de la population et son impact sur les services et la santé

Les indicateurs locaux montrent une proportion importante de seniors et un vieillissement plus marqué que la moyenne départementale/régionale. Les conséquences sont multiples : demande accrue en soins de ville et médicosociaux, besoins en logements adaptés, mobilité de proximité renforcée et nécessité de maintien à domicile. L'Observatoire régional de la santé (ORS) met en évidence ces déterminants locaux de la santé et l'importance des politiques adaptées.

**Actions clés :** développement d'un bouquet de services de proximité, implantation de structures d'accueil et renforcement des professionnels de santé.

## 5. Des facteurs de fragilité sociale caractérisés par la saisonnalité, les inégalités et l'accès au logement

Malgré une image globale attractive, le territoire présente des poches de fragilité : emplois souvent saisonniers (hôtellerie, restauration, commerce), revenus médian relativement modestes dans certaines communes, et fortes inégalités entre quartiers littoraux prisés et zones rurales périphériques. La part notable de résidences secondaires accroît la tension sur l'accès au logement disponible pour les résidents permanents.

**Propositions :** dispositifs d'aide au logement pour actifs locaux, régulation de l'usage des résidences secondaires (taxation, incitations à la transformation en résidences principales ou logements locatifs).

## 6. Une économie présente, principal moteur de créations d'emplois mais vulnérable

L'essentiel des nouveaux emplois locaux provient de l'économie présente liée aux besoins des habitants et des visiteurs : commerce, hôtellerie-restauration, animation, services à la personne. Ces emplois sont souvent peu qualifiés et saisonniers, rendant l'économie locale sensible aux aléas (météo, conjoncture, pandémies). Les bilans touristiques régionaux montrent une fréquentation retrouvée après crise mais toujours marquée par la saisonnalité.

**Orientations :** diversifier l'économie (numérique, services aux entreprises, filières maritimes), montée en compétence par la formation, soutien à la création d'emplois tout-temps.

## 7. Mobilité et dépendance à la voiture, le défi d'un territoire éclaté

Le schéma de mobilité de l'agglomération montre une logique encore très dépendante de la voiture pour les trajets domicile-travail, loisirs et approvisionnement, surtout en zone péri-urbaine et dans les petites communes. Le maillage des transports collectifs et l'offre cyclable restent à renforcer pour réduire cette dépendance, diminuer les émissions et améliorer l'accès pour les personnes non motorisées.

**Mesures possibles :** développement de lignes périurbaines cadencées, Park & Ride, réseaux de mobilité douce, incitations au covoiturage.



## 8. Une attractivité résidentielle renforcée par la crise sanitaire et ses impacts durables sur le marché immobilier

La crise Covid a renforcé l'attractivité du Pays Royannais (recherche d'espace, télétravail, recherche de cadre de vie), amplifiant la demande immobilière et la conversion potentielle de résidences secondaires en résidences principales. Cette tendance accroît la pression immobilière, augmente les prix et complique l'installation des jeunes ménages et des salariés. Les offices du tourisme et études locales confirment une fréquentation touristique et une demande résidentielle élevées depuis 2021.

**Conséquences :** nécessité d'une stratégie foncière commune/agglomération (logement abordable, maîtrise foncière, renouvellement urbain) et travail avec opérateurs publics et privés (promotion immobilière).

# CINQ CLÉS DE LECTURE POUR COMPRENDRE LE TERRITOIRE

**Méthode AFOM :**  
**atouts | faiblesses | opportunités | menaces**

- ▶ Une intercommunalité historique à taille humaine
- ▶ Une attractivité contrastée malgré de nombreux atouts
- ▶ Un territoire mosaïque
- ▶ Un modèle de développement territorial dont la durabilité interroge
- ▶ Un territoire engagé dans les transitions



## UNE INTERCOMMUNALITÉ HISTORIQUE À TAILLE HUMAINE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) se distingue par son ancienneté : l'une des toutes premières intercommunalités de la région. Cette expérience historique constitue un socle solide, mais elle ne la préserve pas de certaines fragilités. La CARA souffre encore d'une méconnaissance, tant interne qu'externe, de ce qu'elle est réellement et de l'étendue de ses compétences. Elle reste également traversée par des antagonismes locaux et par un déficit de lisibilité qui limitent son rayonnement. Pourtant, le territoire dispose d'atouts indéniables. Sa double identité — un environnement urbain bien équipé conjugué à un cadre de vie marqué par une forte dimension rurale — assure à la fois qualité de services et qualité de vie, au bénéfice des habitants comme des visiteurs. Cette richesse constitue un facteur d'attractivité que peu de territoires peuvent revendiquer. Toutefois, dans un contexte régional où prédominent des pôles urbains puissants, cette spécificité peut aussi réduire sa capacité à peser pleinement. L'enjeu est donc de transformer sa dynamique démographique et son attractivité résidentielle en leviers d'influence au sein de la Nouvelle-Aquitaine. Cela suppose de dépasser les limites actuelles : renforcer la lisibilité institutionnelle, dépasser les antagonismes internes, et porter une stratégie claire et partagée. Ce n'est qu'à cette condition que la CARA pourra s'affirmer comme un acteur régional à part entière, tout en veillant à inscrire son développement dans le respect de ses équilibres écologiques et sociaux.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Une intercommunalité qui existe depuis 1968. Dimension «à taille humaine» : proximité des élus avec la population, circuits de décision courts.	Malgré son « grand âge », la CARA ne bénéficie pas de la (re)connaissance des habitants de son territoire ; son rôle et ses compétences restent, pour la plupart, flous...	Le renforcement des intercommunalités est un fil rouge des réformes territoriales depuis le début des années 90.	D'éventuelles divergences dans la vision du Projet de Territoire.
La mise en commun de moyens par le biais de délégations de compétences n'interfère pas dans la libre administration communale.	Le renouvellement de nombreux membres de l'exécutif en 2020 a rompu le lien de mémoire (perte de « l'esprit de complémentarité »).	L'opportunité de faire vivre la collégialité des maires dans la marche de la communauté.	Assimiler l'intercommunalité à une perte de leadership communal (Gouvernance, légitimité démocratique...)
Un pouvoir d'investissement significatif pour porter les projets d'équipements structurants.			Une vision sommaire de « compétition territoriale ».
Un rôle important dans la réduction des inégalités de richesse entre communes.	Une difficulté récurrente à susciter le sentiment d'appartenance, particulièrement pour les communes géographiquement les plus éloignées.	La capacité de rationaliser les moyens financiers, mutualiser les ressources et les outils techniques.	Une perte de liens avec les citoyens et un risque de « bureaucratisation » qui distancie les rapports entre usagers et administration.
Identité historique et patrimoine culturel fort, reconnu par les habitants et les visiteurs.			
Cohésion sociale et associative, fort tissu de bénévolat.			



## UNE ATTRACTIVITÉ CONTRASTÉE MALGRÉ DE NOMBREUX ATOUTS

Notre territoire, à taille humaine et reconnu pour son attractivité, ne doit pas être vu uniquement sous cet angle flatteur. Derrière cette image séduisante se cachent des disparités territoriales qui fragilisent sa cohésion. L'un des défis majeurs est l'accès au logement. De nombreux jeunes, nés ici, peinent à se loger et finissent par se sentir exclus de leur propre territoire. De la même manière, les actifs – ces forces vives indispensables à la vitalité économique et sociale – rencontrent des difficultés similaires pour habiter près de leur emploi. Cette tension n'épargne plus aucun espace : si le littoral reste le plus exposé, l'ensemble du territoire, de l'estuaire au rétro-littoral, est désormais concerné. C'est pourquoi la question de « l'hospitalité », au sens large, doit devenir une priorité collective : permettre à chacun, habitants permanents comme temporaires, de trouver sa place. Parallèlement, l'intérêt que suscite notre territoire auprès des investisseurs constitue une opportunité. Mais pour qu'elle profite réellement à tous, il est indispensable que les projets et les richesses créées s'ancrent durablement ici, plutôt que de s'échapper ailleurs. L'enjeu n'est donc pas seulement d'accueillir des investissements, mais de construire un développement équilibré, inclusif, pérenne et endogène (qui vienne des acteurs du territoire investis pour son devenir).

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Le « tropisme littoral », un territoire attractif, un rythme de croissance régulier de la population.	Une carence en logement en accession ou locatifs pour des résidents permanents.	L'arrivée d'actifs et de jeunes retraités forces vives du territoire.	Une attractivité qui pourrait remettre en question les éléments fondateurs de la qualité de vie locale.
Un solde migratoire positif, une arrivée régulière de nouvelles populations qui ont choisi le territoire.	La perception d'une rareté foncière au regard de l'importance de l'attractivité (foncier économique, habitat...).	Une sociologie diversifiée, un public arrivant plutôt aisément souhaitant s'impliquer sur le territoire.	Le risque d'exclusion par l'absence de logements adaptés (taille et prix), d'une population modeste, de jeunes actifs (saisonniers ou non), d'une population vieillissante.
Une population résidentielle plutôt aisée particulièrement sur le littoral.	Des formes urbaines retenues très consommatrices d'espace (lotissement, grands terrains pour RS).	L'expression de nouveaux besoins générateurs d'emploi.	
Le développement d'un phénomène de bi-résidence.	Un tourisme de masse concentré sur quelques semaines.	Un gisement dans le parc de résidences secondaires pouvant devenir permanentes.	
	Une destination à la journée des habitants des agglomérations de l'intérieur avec peu de dépenses localement.	Des espaces déjà artificialisés à requalifier et reconquérir.	
	Un vieillissement structurel de la population.	Un PLH en cours qui facilitera de nouveaux modes d'habitats (habitat jeune, personnes âgées, habitat social...).	



©Denis Bibbal - Artgrafik Média productions

## UN TERRITOIRE MOSAÏQUE

Être un territoire «mosaïque», c'est reconnaître que chaque commune apporte une contribution unique à notre intercommunalité. C'est proposer une vision à la fois inclusive et dynamique, qui valorise la richesse de notre diversité. Cette mosaïque, qu'elle soit paysagère, culturelle ou sociale, constitue notre force et nous distingue à l'extérieur comme un territoire séduisant, offrant une douceur de vivre entre terre et mer. Cependant, cette diversité doit être cultivée de manière harmonieuse, afin de ne pas laisser nos singularités brouiller notre message ou affaiblir notre capacité à agir collectivement. Il s'agit de mettre cette richesse au service du bien commun, en conjuguant les identités locales au sein d'un projet partagé.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Une diversité patrimoniale et des savoir-faire spécifiques qui font la richesse et l'attractivité du territoire.	Des secteurs de fragilité économique et sociale mal identifiés.	Chaque commune apporte une contribution unique à la construction communautaire.	La tentation du repli.
Une mosaïque de milieux naturels dans un territoire vaste et des paysages relativement préservés, avec des ressources naturelles importantes, support d'une biodiversité remarquable.	Des tendances démographiques différenciées entre le littoral et les communes rétro-littorales.	Le développement de coopérations culturelles.	
Des réseaux d'acteurs divers et complémentaires en faveur de la protection des espaces.	Des zones vulnérables – dont certaines communes – ne sont pas ou mal desservies en transport en commun ou en transport à la demande.	La promotion de l'économie sociale et solidaire. Le renforcement de la participation citoyenne.	



# UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DONT LA DURABILITÉ INTERROGE

La relative attractivité de notre territoire offre de belles perspectives, mais il est important de ne pas sous-estimer les enjeux auxquels il doit répondre pour se renouveler et se renforcer, au risque de ne plus percevoir certaines évidences. Les modèles de développement qui ont longtemps constitué sa force évoluent aujourd’hui vers une approche plus respectueuse de l’environnement et attentive aux dimensions sociales. Il est crucial que notre territoire prenne conscience que, si ses forces vives n’agissent pas rapidement, il risque de se faire dépasser par d’autres régions disposant des mêmes atouts littoraux mais qui ont déjà amorcé le virage du développement durable pour sortir de leur immobilisme. De nombreuses initiatives voient le jour, depuis les programmes nationaux jusqu’à l’action locale qu’elle soit issue des collectivités, associative ou socio-professionnelle, en faveur d’un développement durable et inclusif. Il est urgent d’écouter ce mouvement naissant et d’encourager ses acteurs afin de créer une véritable dynamique de changement au sein de notre agglomération, et de la faire rayonner au-delà de nos « frontières territoriales ».

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Un bon maillage de PME et de TPE.	Une surreprésentation des activités de service.		Des difficultés de recrutement.
Développement d'une offre d'accompagnement des entreprises : taux de survie des entreprises accompagnées satisfaisant.	Manque de visibilité due à la multiplicité des conventions et des structures d'aides à la création.	Des réseaux qui se structurent et collaborent à l'échelle du territoire pour une offre d'accompagnement diversifiée.	Lisibilité.
De nombreux atouts en termes d'économie touristique.	Une forte saisonnalité de certains métiers.		Le risque d'un déséquilibre entre les types d'activités économiques.
L'ESS comme filière créatrice d'emplois.	Un manque de visibilité de l'ESS auprès des acteurs publics et des acteurs économiques.	L'ESS constitue une opportunité d'allier économie et solidarité.	Risque de perte de la caractéristique de l'ESS dans son intégration dans l'économie.
Une interdépendance forte entre l'Homme et la Nature, qui se caractérise notamment par son rapport à l'eau.	Des projets fragmentés entre échelles de territoires (communes, intercommunalité, département, région, Etat...).	Des initiatives publiques et collectives en faveur du développement des pratiques durables.	La raréfaction des ressources.
L'importance des signes de qualité en agriculture et en agro-alimentaire.	Un territoire à la fois agricole et artificialisé.	La création d'espaces et de plateformes de collaboration pour stimuler l'entrepreneuriat local et soutenir les projets innovants et de nouvelles filières économiques.	La dépendance de nombreuses activités à l'eau se traduisant par des enjeux de vulnérabilité pour le territoire (inondations, érosion côtière, assèchement des zones humides...).
Le fort développement des programmes de circuits courts.	L'absence de vision d'ensemble au bénéfice de schémas, contrats et conventions thématiques.	L'économie circulaire se développe accompagnée d'un potentiel de création d'emplois.	La pression et la concurrence foncière, l'augmentation constante de l'artificialisation des terres agricoles et des forêts.
La sensibilisation aux bioénergies et aux produits biosourcés durables.	Une économie majoritairement axée sur le tourisme.	Des projets d'utilisation de la « REUT » à grande échelle.	Un recours significatif au travail saisonnier qui induit davantage de précarité.
Une offre d'insertion qui se diversifie et se professionnalise.	De fortes difficultés de recrutement dans certains secteurs.	La relation au consommateur et à la société civile fait apparaître de nouveaux besoins : bio, circuits courts, alimentation saine et durable, performance environnementale et sociétales...	
	Des difficultés liées à l'accès au logement, la santé, aux services pour une part de plus en plus importante de la population du territoire.	Des projets de développement et d'accompagnement de nouvelles filières économiques.	



## UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LES TRANSITIONS

Notre territoire possède des atouts indéniables pour accompagner les transitions environnementales, économiques et sociales. Mais il fait face à des fragilités réelles : la pression de l'urbanisation, la très forte fréquentation touristique et ses impacts sur nos ressources, la dépendance persistante à la voiture malgré des politiques de mobilité alternatives, ainsi qu'une exposition accrue aux aléas climatiques. Parallèlement, il reste difficile d'attirer et de consolider des filières économiques durables et structurantes. Pour répondre à ces défis, il est urgent de renforcer les dynamiques existantes et de donner une vision stratégique aux politiques publiques. Les transitions à accélérer sont claires : préservation de notre ressource en eau, mobilité durable, économie circulaire, protection de la biodiversité, construction résiliente, adaptation au climat et développement de filières locales innovantes. Seule une action cohérente et ambitieuse permettra de transformer nos forces en leviers durables, de créer des emplois sur notre territoire, et de faire de notre espace un lieu solidaire, vivant et résilient, où il fait bon vivre pour tous, aujourd'hui comme demain.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
L'attente croissante des populations en faveur des mobilités durables.		Une mobilité durable comme enjeu du territoire et levier d'adaptation au changement climatique.	Une fréquentation estivale qui « déborde », induisant une augmentation de la demande de déplacements, une menace de saturation des réseaux et une dégradation de l'accessibilité.
Un bloc local qui a la responsabilité de construire les cadres d'orientation possède déjà certains outils pour engager le changement ( PLU, SCoT, PCAET, PLH, croissance bleue, PAT...).	Un territoire de plus en plus soumis à la pression de l'urbanisation (logements, entreprises, équipements publics...).	Le déploiement de nouvelles filières économiques notamment la méthanisation (gisements notamment agricoles et mobilisation des acteurs), énergies marines renouvelables. La volonté de développer une filière vertueuse de la construction, en favorisant l'usage de matériaux biosourcés ou issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage en privilégiant les gisements de proximité, en lien avec les enjeux de l'économie circulaire.	Le risque d'artificialisation de terres agricoles pour la production d'énergies renouvelables.
Une qualité « écologique » du territoire reconnue par de nombreux classements (Natura 2000, projet de PNR...).	Un territoire exposé à de multiples risques : inondations, submersion marine, risques sismiques, mouvements de terrain, recul du trait de côte...	Des moyens d'étude importants mobilisés pour améliorer la connaissance des enjeux associés au littoral, pour parfaire la culture du risque et pour conduire à des réflexions stratégiques et innovantes en matière d'aménagement durable et prospectif du territoire.	L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques et l'apparition de nouveaux risques sanitaires et d'espèces « exotiques » envahissantes peuvent mettre en péril l'équilibre biologique du territoire.
Deux pôles intermodaux opérationnels.			
Le développement rapide des modes alternatifs de covoiturage et d'autopartage, ainsi que la pratique du vélo.	La forte dépendance à la voiture en raison de l'inadaptation et/ou de l'insuffisance des modes de déplacement collectifs (train, car...).		
Une couverture numérique théorique globalement satisfaisante.	Des zones blanches insuffisamment identifiées.		Une menace de fracture numérique technique et/ou sociale qui perdure.

# SYNTHÈSE DES CINQ CLÉS DE LECTURE

## 5 ATOUTS À CONFORTER

- ▶ **Histoire et identité forte** : une intercommunalité ancienne, à taille humaine, avec un patrimoine historique et culturel valorisable.
- ▶ **Cohésion sociale** : sentiment d'appartenance et de proximité, lien fort entre les communes.
- ▶ **Diversité territoriale (« mosaïque »)** : richesse paysagère, environnementale et culturelle, permettant une offre variée (agriculture, artisanat, tourisme, services).
- ▶ **Atouts économiques et touristiques** : ressources naturelles, patrimoine architectural, savoir-faire locaux.
- ▶ **Engagement dans les transitions** : volonté politique et initiatives locales autour de la transition écologique, énergétique et sociale.

## 5 OPPORTUNITÉS À PRIVILÉGIER

- ▶ **Transitions écologiques et énergétiques** : financements, dispositifs et reconnaissance nationale/ européenne pour les territoires engagés.
- ▶ **Nouveaux modes de vie et de travail** : télétravail, quête de qualité de vie, ré-ancrage local pouvant redonner de l'attractivité.
- ▶ **Tourisme durable et de proximité** : valorisation du patrimoine, de la nature et des savoir-faire.
- ▶ **Politiques publiques de soutien** : contractualisation avec Région, État, Europe (fonds FEDER, programmes LEADER, etc.).
- ▶ **Dynamique associative et citoyenne** : mobilisation locale sur les enjeux de transition et de solidarité.

## 5 FAIBLESSES À CORRIGER

- ▶ **Attractivité contrastée** : difficultés à retenir ou attirer de nouvelles populations et entreprises.
- ▶ **Économie fragile ou peu diversifiée** : dépendance à certains secteurs, vulnérabilité aux mutations économiques.
- ▶ **Durabilité du modèle actuel questionnée** : urbanisation diffuse, mobilités contraignantes, pression sur les ressources naturelles.
- ▶ **Hétérogénéité territoriale** : des communes aux besoins, rythmes et moyens différents, compliquant la mise en cohérence.
- ▶ **Manque de moyens humains** : pour porter des projets structurants de grande ampleur.

## 5 MENACES À ÉCARTER

- ▶ **Concurrence interterritoriale** : métropole et zones plus dynamiques qui captent les investissements et les populations.
- ▶ **Vieillissement démographique** : perte de vitalité et risque de déclin de services.
- ▶ **Pressions environnementales** : changement climatique, perte de biodiversité, risques d'événements extrêmes.
- ▶ **Crises économiques et sociales** : fragilisation des acteurs locaux et des finances publiques.
- ▶ **Inégalités territoriales renforcées** : fracture entre zones attractives et zones en déprise.

# PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR CROISEMENT DES AXES AFOM

## 1. STRATÉGIES OFFENSIVES (FORCES + OPPORTUNITÉS)

### → Utiliser les atouts internes pour saisir les opportunités externes.

- ▶ Valoriser la richesse historique, culturelle et paysagère pour développer un **tourisme durable et identitaire**.
  - ▶ S'appuyer sur la **taille humaine et la proximité sociale** pour expérimenter des projets pilotes dans la transition énergétique, alimentaire et écologique (ex. circuits courts, énergies renouvelables locales).
  - ▶ Capitaliser sur **l'engagement citoyen et associatif** pour répondre aux appels à projets régionaux, nationaux et européens.
  - ▶ Développer l'accueil de nouveaux habitants (télétravailleurs, familles en quête de qualité de vie) grâce à **l'offre de services de proximité**, au cadre de vie et à un panel culturel attractif.
- 

## 2. STRATÉGIES DÉFENSIVES (FORCES + MENACES)

### → Utiliser les atouts internes pour limiter les impacts des menaces.

- ▶ Renforcer la **cohésion intercommunale** pour éviter l'accentuation des fractures territoriales.
- ▶ Mobiliser **l'identité et l'histoire locale** pour maintenir l'attractivité face à la concurrence des territoires voisins.
- ▶ Exploiter la **diversité économique et culturelle** comme amortisseur face aux crises (soutien aux filières agricoles, artisanales, industrielles et touristiques locales).
- ▶ Développer une stratégie de **résilience climatique** (gestion des risques, préservation des ressources) en s'appuyant sur la dynamique locale des transitions.

## 3. STRATÉGIES ADAPTATIVES (FAIBLESSES + OPPORTUNITÉS)

### → Réduire les faiblesses internes en tirant parti des opportunités externes.

- ▶ Compenser le **manque de moyens financiers** en mobilisant les dispositifs de financement européens/nationaux (LEADER, FEDER, Fonds transition, etc.).
- ▶ Répondre à **l'attractivité contrastée** en travaillant sur une nouvelle image territoriale (communication, marketing territorial, réseaux de villes moyennes, coopérations interrégionales).
- ▶ Dépasser **l'hétérogénéité interne** en développant des projets collectifs fédérateurs (mobilités douces, plan climat, tiers-lieux).
- ▶ Stimuler une **diversification économique** via les transitions : économie circulaire, énergies renouvelables, innovation rurale.

---

## 4. STRATÉGIES DE SURVIE (FAIBLESSES + MENACES)

### → Limiter les impacts négatifs en corigeant les faiblesses face aux menaces.

- ▶ Anticiper le **vieillissement démographique** en renforçant les services à la personne, la santé, et l'habitat adapté.
- ▶ Éviter la dépendance économique en développant une **stratégie de reconversion et diversification** (éviter la mono-activité).
- ▶ Prévenir **l'urbanisation diffuse** et la consommation d'espaces en adoptant des documents d'urbanisme partagés (SCoT).
- ▶ Réduire la fragilité financière par la **mutualisation intercommunale** (services techniques, ingénierie, ressources humaines).

**En résumé,  
l'intercommunalité  
a intérêt à adopter  
une stratégie  
proactive,  
combinant :**

- ▶ Mise en avant de son identité et de sa diversité,
- ▶ Engagement renforcé dans les transitions écologiques et sociales,
- ▶ Coopération entre communes pour gagner en cohérence et résilience.



# QUATRE GRANDES AMBITIONS

**dont le fil rouge est l'humain**

Un projet de territoire n'est pas un agrégat de schémas ou de politiques sectorielles. Des ambitions transverses, intégrant les grandes priorités de cette mandature, sont ainsi dégagées.

# AMBITION A

## UN TERRITOIRE CULTIVANT SON ART DE VIVRE

**Bien vivre ensemble traduit les ambitions du projet de territoire de valoriser et préserver la qualité de vie. L'attention est tout particulièrement portée sur les questions d'accès pour tous au logement, à une alimentation de qualité, aux services publics, de santé et aux offres culturelles et sportives et préserver la quiétude du territoire face à la montée d'une violence sociétale.**

### AXE A.1

#### ASSURER À CHACUNE ET CHACUN UN PARCOURS RÉSIDENTIEL DE QUALITÉ

*Assurer à chacune et à chacun un parcours résidentiel de qualité constitue une priorité pour notre projet de territoire. Parce que l'accès à un logement adapté est la condition d'une vie digne, d'un ancrage local durable et d'un développement harmonieux, nous affirmons notre volonté de construire une politique de l'habitat inclusive, équitable et tournée vers l'avenir. Il s'agit de garantir à tous les habitants la possibilité de trouver, à chaque étape de leur vie, une réponse adaptée à leurs besoins, qu'il s'agisse du logement étudiant, familial, intergénérationnel ou adapté à la perte d'autonomie. En inscrivant cette ambition dans une stratégie territoriale partagée, nous voulons faire du logement non seulement un droit fondamental, mais aussi un levier de cohésion sociale, de dynamisme économique et de transition écologique.*

©Alexandre Garcia

#### A.1.1 Amplifier la construction de logements afin de répondre notamment aux besoins des actifs, des saisonniers et des seniors

Il s'agit notamment d'offrir des solutions adaptées aux actifs, qui recherchent une proximité avec leur emploi, aux saisonniers, pour qui la disponibilité et l'accessibilité des logements conditionnent l'attractivité économique des territoires, ainsi qu'aux seniors, dont les attentes en matière de confort, de sécurité et de services évoluent. Cette dynamique de construction doit favoriser la mixité des formes d'habitat, encourager des projets durables et accessibles, et contribuer à renforcer la cohésion sociale et territoriale.

En 2024, la CARA a déployé un nouveau règlement d'intervention pour mieux répondre aux besoins en logement du territoire. L'enveloppe dédiée à la production de logements locatifs conventionnés est passée de 5 à 10 millions d'euros pour la période 2021-2026. Ce règlement a pour principaux objectifs :

- ▶ D'accompagner la production de logements locatifs conventionnés sur l'ensemble des communes, avec davantage de diversité au niveau des types de logements,
- ▶ D'apporter la garantie d'emprunt de la



CARA aux opérations portées par les bailleurs sociaux,

- ▶ De donner davantage de place aux communes dans le processus de décision.

Dans la perspective de la prochaine adoption de son prochain Programme Local de l'Habitat (PLH), la CARA a d'ores et déjà engagé de nombreuses actions dans les domaines de l'aide à la production de logements locatifs sociaux, de l'accueil des gens du voyage, de l'hébergement d'urgence, des aides aux propriétaires occupants et aux bailleurs. L'engagement des sept communes

SRU de la CARA autour des contrats de mixité sociale en partenariat avec la CARA et l'Etat, a permis de fixer des objectifs plus réalistes en matière de consommation foncière et de production de logements sociaux. Des communes non soumises à la loi SRU se sont également mobilisées pour la construction de logements sociaux.

### A.1.2 Soutenir l'adaptation du parc de logements existants

La signature avec l'Etat, d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) en 2022, a permis de diminuer les coûts de l'énergie dans les logements des ménages à revenus modestes, mais aussi de permettre le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap et de lutter contre l'habitat indigne. C'est un programme de 420 logements qui a été accompagné par la mission Cara Renov'. La CARA s'engage, d'ores et déjà, dans de nouveaux dispositifs en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, afin de pérenniser son action.



## AXE A.2

### COORDONNER LES ACTIONS POUR LA SANTÉ ET FAVORISER LA PRÉVENTION

*La santé n'est pas une compétence communautaire, mais l'intercommunalité a un rôle d'ensembler à jouer entre les différents secteurs à la jonction du sanitaire et du social et des politiques publiques, sans se substituer aux différents acteurs mais en nouant des partenariats avec chacun d'eux. C'est une échelle pertinente pour organiser « le dialogue territorial » entre professionnels de santé, collectivités, Agence Régionale de Santé, partenaires associatifs, et porter un déploiement des actions de manière géographiquement équitable au bénéfice de tous les habitants.*

#### A.2.1 Mettre en réflexion une stratégie commune de prévention, d'amélioration de l'offre de soins et d'accompagnement des publics prioritaires

Le premier Contrat Local de Santé (CLS), adopté en octobre 2022, est un instrument essentiel pour contribuer à mettre « la santé au cœur de toutes les politiques », lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé et améliorer les parcours de soins. Ce contrat établit l'importance d'un portage politique de la santé à l'échelle intercommunale et affermit les liens avec d'autres politiques contractuelles comme la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, ou le Schéma de développement en faveur des familles. C'est un moyen de décloisonner et de rendre audible auprès des acteurs et des habitants, les différentes politiques intercommunales qui impactent leur santé et leur environnement.

Cinq axes permettent de construire un territoire favorable à la santé :

- ▶ Faciliter l'accès et la coordination des soins,
- ▶ Améliorer les parcours de santé et

- ▶ L'autonomie des personnes vulnérables,
- ▶ Encourager l'adoption de modes de vie favorables à la santé,
- ▶ Accompagner la prise en compte de la santé mentale,
- ▶ Développer une culture de la santé environnementale.

Le cadre contractuel de la Convention Territoriale Globale, signé avec la CAF, offre un engagement politique plus visible, permettant d'optimiser, de préserver, de développer une offre adaptée aux besoins des familles. Des « groupes réseaux » ont été constitués autour des thématiques « Jeunesse », « Enfance », « Parentalité », « Petite Enfance ».

## A.2.2 Favoriser les partenariats pour améliorer l'accès à la santé de tous les habitants

La création, en parallèle d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) permet à la CARA de faire vivre un dialogue avec tous les professionnels de santé de son territoire. Nous devons miser sur une relation partenariale de long-terme, chacun à sa place.

La CPTS permet de fédérer les professionnels de santé du territoire (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, structures médico-sociales, etc.) afin de mieux coordonner leurs actions au service des habitants. Elle favorise une

organisation collective et de proximité qui répond à plusieurs enjeux : améliorer l'accès aux soins en réduisant les délais de prise en charge, structurer la prévention et l'éducation à la santé, renforcer la continuité et la qualité du suivi des patients, et faciliter les coopérations entre ville, hôpital et secteur médico-social.

Pour les habitants, cela se traduit par un parcours de santé plus fluide, mieux adapté aux besoins locaux, et par une prise en charge plus équitable et durable sur l'ensemble du territoire.

L'amélioration de l'accès à la santé passe par une coopération renforcée entre les acteurs du territoire. La CARA souhaite développer et soutenir des partenariats avec les établissements de santé, les professionnels médicaux et paramédicaux, les associations locales ainsi que les institutions publiques.

Cette dynamique collective doit permettre de mieux répondre aux besoins de la population, en particulier dans les zones rurales et pour les publics les plus fragiles, en favorisant la prévention, la proximité des services et l'accompagnement des parcours de soins.

L'objectif est de garantir à chaque habitant un accès équitable, adapté et durable aux soins et à la promotion de la santé et d'offrir un cadre de vie favorable à la santé.



# Axe A.3

## AGIR POUR LA TRANSITION ALIMENTAIRE

*Agir sur la transition alimentaire consiste à transformer nos habitudes de consommation pour rendre notre alimentation à la fois plus saine et plus respectueuse de l'environnement.*

*Cela passe d'abord par des choix individuels, comme réduire la consommation de viande et de produits ultra-transformés, privilégier les protéines végétales, consommer des produits locaux et de saison, et limiter le gaspillage alimentaire.*

*Il s'agit également de soutenir les circuits courts et les producteurs engagés dans des pratiques durables, tout en sensibilisant son entourage et sa communauté à ces enjeux.*

*Au niveau collectif, les cantines scolaires peuvent jouer un rôle central en proposant des repas équilibrés et durables.*

*Enfin, la transition alimentaire implique des actions à l'échelle institutionnelle, comme encourager l'agriculture biologique, développer des labels garantissant la durabilité des produits, ou soutenir la recherche sur les alternatives alimentaires. Chaque geste contribue à réduire l'empreinte écologique tout en favorisant une alimentation plus responsable et équitable.*

### A.3.1 Élaborer et mettre en œuvre le projet alimentaire territorial visant à soutenir la production agricole de proximité et à augmenter la part de produits locaux consommés sur le territoire

La CARA a déjà une longue histoire en matière de circuits courts et de soutien aux initiatives en faveur du bien manger.

L'objectif est de faire de l'agglomération un territoire nourricier en favorisant la consommation locale. Pour y parvenir, elle encourage et accompagne les producteurs dans des pratiques agro-environnementales, notamment à travers des initiatives concrètes comme la plantation de haies qui protègent les cultures du vent et favorisent la biodiversité, réalisées en mobilisant les élèves des établissements du territoire.

La CARA est également lauréate du programme « Mieux manger pour tous ». Grâce à un soutien financier significatif, elle permet aux personnes les plus modestes d'accéder à une alimentation plus saine. Enfin, des journées « Agriculture et alimentation », ouvertes au grand public, visent à renforcer l'implication des citoyens dans toutes les initiatives locales en faveur du mieux manger. Grâce au PAT, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, la CARA propose de contribuer à réorganiser l'approvisionnement en privilégiant les circuits courts. Se fournir chez les agriculteurs du territoire permet de soutenir une activité économique locale, de réduire les transports et le gaspillage, ainsi que de mieux connaître l'origine des produits.



# Axe A.4

## DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE EN COHÉRENCE AVEC L'IDENTITÉ ET LES VALEURS DU TERRITOIRE

Véritable enjeu de santé publique, le sport joue un rôle essentiel d'éducation, de socialisation, d'intégration et d'émancipation, mais aussi de cohésion et d'attractivité des territoires. C'est un formidable vecteur de promotion et une vitrine de l'excellence sportive.

### A.4.1 Développer une offre d'équipements aquatiques

Le développement d'un plan comprenant quatre piscines sur le territoire de la Cara répond à plusieurs objectifs majeurs, tant sur le plan de la pratique sportive que sur celui du bien-être et de la santé publique. La natation, en tant que compétence essentielle, contribue à la sécurité des populations en réduisant les risques de noyade et en offrant un apprentissage précoce à tous les âges. De plus, les piscines constituent des espaces privilégiés pour la pratique d'activités physiques variées, adaptées à l'ensemble des populations, qu'il s'agisse de sport de haut niveau, de remise en forme, de rééducation ou d'activités de détente. Au-delà de l'aspect sportif, la création de plusieurs piscines sur le territoire permet un aménagement équilibré et cohérent, garantissant une accessibilité géographique et sociale optimale. Elle favorise le développement local et la dynamique territoriale, en stimulant l'activité économique, la création d'emplois et l'animation des quartiers autour de ces infrastructures. Les piscines deviennent ainsi de véritables lieux de vie et de cohésion sociale, contribuant à l'égalité

des chances dans l'accès aux services et aux loisirs.

Sur le plan de la santé publique, la pratique régulière d'activités aquatiques joue un rôle préventif en limitant les risques cardiovasculaires, l'obésité et les troubles musculo-squelettiques. Elle apporte également des bénéfices pour le bien-être mental et favorise l'inclusion sociale. Par ailleurs, les piscines offrent des services éducatifs et culturels, en accueillant les scolaires, les clubs sportifs et en organisant des formations à la sécurité aquatique.

### A.4.2 Activités nautiques et sports et loisirs de pleine nature

Le développement des pratiques sportives de nature, sur le territoire de la CARA, constitue un véritable levier de dynamisation et de rayonnement.

Dans le domaine nautique, il s'agit de promouvoir la voile sous toutes ses formes dès le plus jeune âge, en finançant la voile scolaire pour tous les enfants, tout en accompagnant les sportifs de haut niveau afin de faire émerger et briller les talents locaux. L'objectif est également de rendre les loisirs nautiques accessibles au plus grand nombre, en intégrant des pratiques adaptées aux personnes en situation de

handicap, et de renforcer la notoriété du territoire en accueillant de grands événements nautiques tels que La Solitaire ou le Tour Voile. Parallèlement, il est essentiel de soutenir la formation des professionnels et de sensibiliser tous les pratiquants à la fragilité et à la beauté de notre environnement marin. Ces dynamiques s'étendent aux activités terrestres et aux sports de pleine nature : développement de nouveaux parcours pédestres, équestres et cyclistes, balisage et entretien des sentiers et pistes, partenariats actifs avec l'ONF, le Conservatoire du littoral et le CD17, ainsi que la création de carnets de route et de voyage diffusés par l'Office de Tourisme de la CARA. L'ensemble de ces initiatives contribue à promouvoir un territoire attractif, durable et ouvert à tous.



# Axe A.5

## PROMOUVOIR UN CADRE CULTUREL AMBITIEUX ET ACCESSIBLE À TOUS

*Promouvoir un cadre culturel ambitieux et accessible à tous, c'est conjuguer exigence artistique et ouverture au plus grand nombre. Cela passe par le soutien à des événements majeurs qui rayonnent bien au-delà des stations balnéaires, mais aussi par la valorisation des initiatives locales, dans les communes, pour que chacun puisse rencontrer la culture près de chez soi. Musique, Arts de la rue, Patrimoine et culture maritime peuvent être mis en réseau, favorisant les échanges entre professionnels, associations et habitants. L'objectif est de rendre la création vivante et inclusive, en levant les freins économiques, géographiques ou sociaux, afin que chaque habitant, du plus jeune au plus âgé, puisse participer, apprendre et s'émerveiller dans un environnement culturel riche et partagé.*

### A.5.1 Élaborer un projet culturel de territoire contribuant à mettre en réseau les associations du territoire sur la base de thématiques partagées

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique souhaite élaborer un projet culturel de territoire fédérateur, favorisant la mise en réseau des associations locales autour de thématiques communes. L'objectif est de valoriser la richesse et la diversité des initiatives existantes, tout en encourageant les synergies entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Ce projet vise à renforcer la visibilité des associations, à développer des partenariats durables et à créer une dynamique collective propice à l'émergence de nouvelles actions partagées. En s'appuyant sur les

spécificités et les atouts du territoire, il contribuera à une offre culturelle cohérente, accessible et attractive pour l'ensemble des habitants et des visiteurs.

**“ Quelques projets & actions en cours : Poursuivre l'action culturelle de la CARA « hors les murs » : sentiers des arts. Soutenir une programmation culturelle hors saison en complémentarité de l'offre existante sur le territoire. ”**



## Axe A.6

### PRÉSERVER LA QUIÉTUDE DU TERRITOIRE FACE À LA MONTÉE D'UNE VIOLENCE SOCIÉTALE

*Dans un contexte marqué par la montée de certaines formes de violence sociétale, il est essentiel de préserver la quiétude et la sécurité de notre territoire. Le CISPD (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) constitue un cadre privilégié pour coordonner les efforts entre institutions et acteurs locaux. Le soutien aux actions menées par la police et la gendarmerie, combiné à des initiatives de prévention relayées par des associations dynamiques, notamment auprès des*

*jeunes, contribue à renforcer la vigilance collective et à prévenir l'escalade des tensions. Il est également crucial de garantir l'amélioration constante des conditions de vie et de travail des forces de l'ordre, afin de leur permettre d'exercer leurs missions dans un environnement sécurisé et motivant. Par ailleurs, le développement d'une police rurale, en complément d'une police urbaine, permet d'adapter la présence policière aux spécificités territoriales et de répondre plus efficacement aux besoins des populations, qu'elles vivent en ville ou en zone rurale. L'engagement contre les violences intrafamiliales et le soutien au logement d'urgence pour les populations vulnérables illustrent, enfin, l'importance d'une approche globale, alliant sécurité, prévention et solidarité, afin d'assurer à tous un cadre de vie paisible et protecteur.*



©Alexandre Garcia

# AMBITION B

## UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LES TRANSITIONS

**Les enjeux écologiques actuels — dérèglement climatique, raréfaction des ressources, pollution des milieux naturels — nous obligent à repenser nos modes d'organisation, nos pratiques et nos valeurs.** Là où la dynamique communautaire pouvait autrefois se concentrer sur la convivialité, la tradition ou l'efficacité économique, elle est aujourd'hui largement influencée et orientée par la nécessité d'adopter des **comportements plus responsables et durables**. Notre territoire, profondément marqué par l'eau, illustre parfaitement cette transition. Cette ressource, essentielle pour les usages domestiques, professionnels ou la baignade, est vulnérable tant par sa qualité – dépendante de la préservation des sols et de leur perméabilité – que par sa quantité. L'idée d'une disponibilité « *ad vitam æternam* » de l'eau est révolue : il nous faut désormais engager un virage vers sa préservation, la sobriété de son usage, son réemploi et le respect du grand cycle de l'eau. Prendre soin de cette ressource, c'est également s'intéresser à la qualité des sols, à la préservation de notre patrimoine écologique terrestre et maritime, à notre relation aux espaces naturels, ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques de déplacements moins polluantes. Autant d'interactions qui influent directement sur la quantité et la qualité de l'eau et, plus largement, sur la durabilité de notre territoire.

### Axe B.1

#### ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*Adapter l'aménagement du territoire aux changements climatiques implique de repenser la manière dont nous organisons nos villes, villages, littoraux, réseaux de transport et infrastructures, en intégrant les risques et les nouvelles conditions climatiques. Cela passe par des stratégies d'anticipation, de protection et de transformation, visant*



*non seulement à se protéger des aléas, mais aussi à rendre nos territoires plus résilients, sobres et solidaires. Cette transformation doit prendre en compte l'érosion de la biodiversité et la dégradation des sols, qui résultent majoritairement de l'artificialisation des terres et de pratiques agricoles non durables, réduisant la capacité des sols à filtrer l'eau et perturbant le cycle naturel de cette ressource. En limitant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'urbanisation, comme le préconise le SCoT, et en adoptant des approches de gestion des eaux pluviales plus durables, notamment le concept de « ville éponge », il est possible de restaurer le cycle de l'eau dans les zones déjà urbanisées et leurs alentours, tout en favorisant des territoires mieux adaptés au climat et aux enjeux écologiques.*

## **B.1.1 Se doter d'une politique foncière intercommunale et économie en espace en phase avec les projets communaux**

Se doter d'une politique foncière intercommunale et économie en espace constitue un levier stratégique pour articuler harmonieusement les projets communaux et communautaires. En s'engageant dans une diminution de 60% de sa consommation foncière, notre territoire porte un geste écologique fort. En veillant à coordonner les actions au niveau de l'agglomération, il est possible de répondre aux besoins de développement tout en limitant l'étalement urbain et la consommation excessive d'espaces naturels ou agricoles. À cet égard, les conventions établies entre la communauté d'agglomération et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) ou avec la SAFER illustrent parfaitement cette démarche. Ces partenariats permettent d'anticiper et de sécuriser les acquisitions foncières nécessaires aux projets d'aménagement locaux, tout en préservant les terres agricoles et les zones sensibles. En articulant ces interventions avec les projets communaux — qu'il s'agisse de constructions de logements, d'équipements publics ou d'espaces économiques — la collectivité assure une cohérence entre les objectifs de densification, de mixité urbaine et de protection des espaces naturels. Ainsi, la politique foncière intercommunale devient un outil d'accompagnement des communes, garantissant que chaque projet s'insère dans une vision globale, respectueuse de l'espace et cohérente avec les ambitions communautaires. Elle devra aussi être imaginative pour répondre aux défis de la sobriété.



## **B.1.2 Renforcer l'action de la CARA en matière d'adaptation et de prévention des risques naturels et climatiques**

La CARA renforce activement son action en matière d'adaptation et de prévention des risques naturels et climatiques en articulant ses interventions autour de plusieurs axes stratégiques. Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, elle mène un travail approfondi pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et des submersions, visant à limiter les impacts des crues et à sécuriser les territoires. Cette dynamique s'inscrit également dans la prise en compte récente de la stratégie locale de gestion de la bande côtière. En parallèle, les communes balnéaires contractualisent avec le GIP Littoral NA, dans le cadre de projets d'Aménagement Durable des Stations (Etudes ADS) afin de protéger leurs espaces littoraux vulnérables grâce à des aménagements de plages ou des actions de relocalisation d'infrastructures. Parallèlement, le syndicat mixte du bassin de la Seudre conduit le PAPI Seudre et des actions de préservation des zones humides en amont, contribuant à la résilience des écosystèmes et à la réduction des risques d'inondation. Enfin, la CARA développe des initiatives autour de la réutilisation et de la gestion optimisée de l'eau, visant à limiter le gaspillage de la ressource et à optimiser le fonctionnement de ses stations d'épuration. La récupération des eaux usées traitées permet de réutiliser cette ressource pour l'irrigation agricole, l'entretien des espaces publics ou encore pour certaines activités industrielles, réduisant ainsi la pression sur les ressources en eau potable et participant à la résilience du territoire face aux épisodes de sécheresse. Ces actions combinées illustrent l'engagement global de la collectivité pour une gestion durable et anticipative des risques liés aux changements climatiques et aux pressions sur les milieux naturels.

### **B.1.3 Développer des solutions locales pour un urbanisme plus sobre et favorable à la santé des habitants**

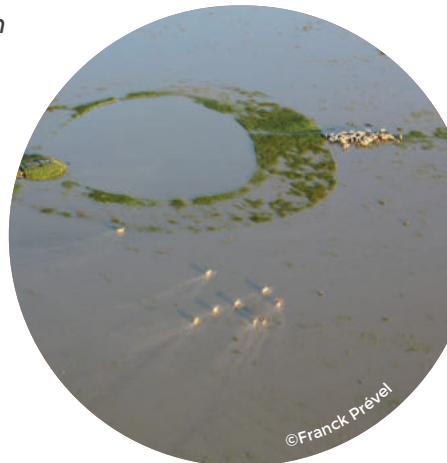
Pour favoriser un urbanisme plus sobre et respectueux de la santé des habitants, il est essentiel de s'appuyer sur des solutions locales et concrètes. Des initiatives comme le service Cara'Renov illustrent parfaitement cette approche en accompagnant les collectivités et les particuliers dans la rénovation énergétique et environnementale de leur habitat, tout en intégrant des choix de matériaux sains et durables. De même, les conventions avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) permettent de sensibiliser et de conseiller les acteurs locaux sur la conception d'espaces urbains plus durables, privilégiant la qualité de l'air, la lumière naturelle et le confort thermique. Ces partenariats encouragent également l'expérimentation de procédés de construction innovants, tels que l'usage de matériaux biosourcés, la réduction des énergies grises et la modularité des espaces, afin de limiter l'impact environnemental tout en améliorant le bien-être des habitants. En combinant expertise locale, choix de matériaux favorables à la santé et techniques de construction novatrices, ces initiatives montrent qu'un urbanisme sobre et humain est non seulement possible, mais indispensable pour des villes durables et vivables.

**“ Quelques projets & actions en cours : Booster les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) Seudre et Gironde. Se doter d'une stratégie locale et proactive de gestion du trait de côte et de lutte contre l'érosion côtière. Expérimenter des solutions d'habitat innovantes. ”**

## **Axe B.2**

### **PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET L'ENVIRONNEMENT MARITIME ET LITTORAL DU TERRITOIRE**

*Le territoire de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique s'est construit autour de la mer, de l'estuaire et de son littoral. Cet héritage naturel et culturel constitue un marqueur fort de son identité et un levier majeur de son attractivité. En conjuguant transmission éducative (voile scolaire), vision stratégique (schéma nautique), accompagnement des stations balnéaires et rayonnement par les événements nautiques, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique démontre une volonté forte de promouvoir son identité maritime tout en préservant son environnement littoral. Cette démarche globale et cohérente fait de l'océan non seulement une ressource à protéger, mais aussi un vecteur de cohésion, d'innovation et d'attractivité durable.*



©Franck Prével

### **B.2.1 Investir dans les projets visant à favoriser la protection des océans et du littoral**

Investir dans les projets visant à protéger l'océan et le littoral constitue une priorité stratégique pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, pleinement engagée dans la mise en œuvre de sa compétence « croissance bleue ». Celle-ci recouvre l'ensemble des dimensions liées au développement durable de l'économie maritime, depuis le soutien aux filières nautiques et portuaires jusqu'à la valorisation des ressources naturelles et à la préservation des écosystèmes côtiers compte-tenu

de leur rôle dans la régulation du climat. Dans ce cadre, la CARA favorise l'émergence et l'accompagnement de projets innovants conciliant attractivité économique, protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie. Cette ambition s'appuie également sur une démarche éducative forte : l'éducation à l'environnement marin, adossée à plus de trente ans de pratique de la voile scolaire, sensibilise chaque année les jeunes générations aux enjeux de la mer et du littoral. En formant les citoyens de demain au respect des milieux naturels et à la connaissance des équilibres écologiques, le territoire investit durablement dans la préservation de son identité maritime et dans une dynamique collective où développement et protection avancent de concert.

## **B.2.2 Sensibiliser et accompagner les publics et les acteurs locaux à une meilleure prise en compte de notre richesse maritime et littorale**

Cette ambition se traduit par des actions concrètes telles que la réhabilitation d'une nouvelle criée dans le port de Royan, symbole de la vitalité des activités de pêche et de leur nécessaire modernisation. Elle s'appuie également sur la volonté de renforcer l'image « maritime » de Royan Atlantique en valorisant ses atouts uniques : plages, estuaire, plaisance, voile et patrimoine portuaire. La préservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel – qu'il s'agisse des savoir-faire de la pêche, de l'ostréiculture ou des chantiers navals – contribuent à transmettre la mémoire vivante de ce littoral, dans le projet porté par l'Office de Tourisme communautaire. Dans cette perspective, l'éducation et la culture maritime occupent une place essentielle, à travers le développement des « Départs sur l'eau », parcours « pédagogiques » pour tous, en lien avec les musées, associations et initiatives locales. La sensibilisation à l'écocitoyenneté complète cette démarche, grâce à des campagnes et animations axées sur la collecte des déchets de plage, la protection de la biodiversité et la diffusion des bonnes pratiques. Le soutien à la

pêche et à l'ostréiculture passe aussi par la valorisation des produits locaux et leur intégration dans l'offre touristique et gastronomique, renforçant ainsi le lien entre identité maritime et attractivité économique. Enfin, la promotion d'un tourisme durable – fondé sur la découverte respectueuse des espaces naturels – ainsi que l'implication des habitants dans des projets participatifs et des événements festifs permettent de consolider une identité commune, où l'océan et le littoral deviennent le fil conducteur du rayonnement de Royan Atlantique.

## **B.2.3 Initier et favoriser les actions en faveur de notre environnement marin et littoral**

La CARA, en partenariat notamment avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, soutient des actions concrètes en faveur de la biodiversité marine et littorale, telles que l'implantation de récifs artificiels pour favoriser la reproduction et l'abri des espèces marines, la protection des fossés à poissons, avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre, la protection des canaux d'eau douce qui irriguent les marais et la préservation des habitats naturels. D'autres initiatives s'inscrivent dans la démarche ADS (Aménagement Durable des Stations), qui accompagne les stations classées de la CARA dans la gestion durable des milieux littoraux et des plages, en favorisant la coordination des projets, la sensibilisation des habitants et le partage d'expériences.

**“ Quelques projets & actions en cours : participer à l'évolution et à la modernisation de la criée du port de Royan, développement des récifs artificiels. ”**



# Axe B.3

## RETISSER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE : POLITIQUE DE L'EAU ET BIODIVERSITÉ

*Retisser le lien entre l'homme et la nature passe par des politiques ambitieuses de gestion de l'eau et de préservation de la biodiversité, qui replacent l'humain dans une relation respectueuse avec son environnement.*

*La surconsommation et la pollution de l'eau ont fragilisé les écosystèmes, tandis que la destruction des habitats naturels a menacé de nombreuses espèces. L'animation des deux zones Natura 2000 sensibilise de plus en plus de personnes et les demandes d'adhésion à la charte se confirment au fil des années.*

*Le projet de création d'un futur parc naturel régional autour des marais littoraux illustre cette démarche : en prévoyant la restauration des zones humides, la protection des nappes phréatiques et la reconstitution des habitats pour la faune et la flore locales, ce parc pourrait permettre de réguler naturellement l'eau, de lutter contre l'érosion et de favoriser la biodiversité.*

*Il offrirait également aux habitants et aux visiteurs des espaces de découverte et d'éducation à la nature, renforçant ainsi le lien entre l'homme et les écosystèmes.*

*Ce projet montre qu'en combinant politiques de l'eau responsables et mesures de protection de la biodiversité, il est possible de préparer un cadre où l'homme retrouve sa place au sein de la nature de manière durable.*

### B.3.1 Construire et mettre en œuvre des plans d'actions eaux, milieux aquatiques, assainissement visant la qualité des milieux et le respect des usages littoraux

La mise en œuvre de plans d'actions pour la gestion des eaux, des milieux aquatiques et de l'assainissement vise à concilier la protection de l'environnement et la durabilité des usages. Dans le cadre de ses compétences autour du grand cycle de l'eau, la CARA agit en concertation avec ses communes membres et collabore avec différents acteurs, tels que le Syndicat départemental EAU 17 et l'UNIMA, pour coordonner et renforcer ses actions. Ces plans s'appuient sur des mesures concrètes telles que l'optimisation des réseaux d'eaux usées pour limiter les rejets polluants et développer la réutilisation, la surveillance régulière par les communes littorales, de la qualité des eaux de baignade pour garantir la sécurité sanitaire, ainsi que la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines et la préservation de la perméabilité des sols afin de réduire le ruissellement, favoriser la recharge des nappes et soutenir la résilience des écosystèmes aquatiques.

Parallèlement, ces actions permettent d'assurer une ressource en eau potable suffisante, tant en quantité qu'en qualité, grâce à la protection des captages et à l'optimisation des réseaux de distribution. Cette approche intégrée garantit ainsi la qualité des milieux aquatiques tout en soutenant des usages durables et responsables du territoire.



© Gilles Saulnier



© Sébastien Vautier

## **B.3.2** Développer des actions de sensibilisation de tous les publics à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Pour sensibiliser efficacement le grand public, la CARA organise déjà un certain nombre d'actions (en gras), d'autres sont des pistes à suivre, concrètes, participatives et adaptées à tous les âges.

- ▶ **Ateliers scolaires et périscolaires** sur le cycle de l'eau, le gaspillage et le recyclage, avec expériences pratiques et supports ludiques.
- ▶ **Visites de sites naturels et d'équipements publics** : rivières, zones humides ou stations de traitement de l'eau, pour montrer leur rôle écologique et les enjeux de leur préservation.
- ▶ **Journées citoyennes de nettoyage** des rivières, plages ou berges, combinées à des explications sur l'impact des déchets sur les écosystèmes.
- ▶ **Campagnes de communication locales et numériques** : affiches, vidéos, quiz ou jeux interactifs pour sensibiliser tout en divertissant.
- ▶ Initiatives de jardinage durable et de récupération d'eau : ateliers pour apprendre à créer des systèmes simples de récupération d'eau de pluie ou à planter des espèces locales économies en eau.
- ▶ Projets artistiques participatifs : fresques, installations ou expositions sur le thème de l'eau pour toucher un public large de manière créative.
- ▶ **Conférences et débats citoyens** pour expliquer les enjeux globaux de l'eau et encourager l'action collective.
- ▶ **Challenges et concours** (économies d'eau, créations pédagogiques, innovations locales) pour impliquer activement les familles, associations et entreprises.

Ces actions combinent information, expérience et participation pour montrer que chacun peut devenir acteur de la protection de l'eau, ressource essentielle et fragile.

## **Axe B.4**

### **APPORTER UNE OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE AU TOUT-VOITURE, SÛRE, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE**

*Face aux enjeux environnementaux et économiques liés à l'usage individuel de la voiture, notre territoire se mobilise pour proposer une offre de mobilité alternative, sûre, écologique et économique, adaptée aux besoins quotidiens de ses habitants. En effet, la majorité des déplacements sur notre territoire s'effectue dans un rayon local de moins de 3 kilomètres, distance qui ne nécessite pas systématiquement l'usage d'un véhicule motorisé individuel. Pour les trajets domicile-travail, on observe des flux concentrés vers Saintes, Rochefort et le bassin de Marennes, soulignant l'importance de solutions de transport collectif et partagé. Fort de ces constats, le territoire s'engage dans des politiques de mobilité innovantes et responsables (notamment un nouveau Plan de Mobilité Simplifié), visant à développer des alternatives pratiques et accessibles, permettant de réduire l'empreinte écologique tout en générant des économies pour les usagers.*

### **B.4.1** Développer et améliorer le réseau de transports collectifs, en lien avec les territoires voisins

L'agglomération s'engage activement à développer et améliorer le réseau de transports collectifs en lien étroit avec ses territoires voisins, notamment la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) et l'agglomération de Saintes, ainsi qu'avec la région Nouvelle-Aquitaine compétente en la matière. L'objectif est de renforcer l'offre de services en cars et trains





express régionaux afin de répondre efficacement aux besoins de déplacements entre bassins d'emplois, favorisant ainsi la mobilité professionnelle et quotidienne des habitants.

Dans cette perspective, l'agglomération soutient la modernisation des infrastructures et le cadencement régulier des services pour garantir un réseau interurbain fiable et de qualité.

Elle participe également à la création de véritables hubs de mobilité sur son territoire, permettant, dès la sortie des gares de Royan et de Saujon, d'accéder à une palette complète d'alternatives : transports en commun, vélos en libre-service, autopartage ou covoiturage.

Cette approche intégrée vise à couvrir l'ensemble des besoins de mobilité sans dépendre de l'usage individuel de la voiture, promouvant ainsi un déplacement plus durable, efficace et accessible à tous.



## B.4.2 Développer l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien

L'agglomération porte un programme ambitieux, combinant sécurité, continuité et rapidité pour les déplacements à vélo, tout en s'appuyant sur l'expérience des associations et sur les retours des citoyens. Le déploiement d'un schéma cyclable étoffé et entretenu est indispensable : après avoir favorisé le vélo pour les loisirs et le tourisme, il doit désormais répondre aux besoins de déplacements quotidiens. Le choix et la priorisation des tronçons à aménager tiendront compte des opportunités offertes par le calendrier de réaménagement des axes communaux et départementaux, afin de garantir un équilibre entre la qualité des aménagements et la viabilité financière des projets.

Le développement de l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien ne peut se limiter à la seule création de pistes ou de bandes cyclables. Pour encourager véritablement l'emploi du vélo, il est nécessaire de mettre en place un ensemble d'actions intégrées répondant à l'ensemble des besoins des cyclistes. Cela inclut des services aux usagers, tels que le camion atelier Cara'Vel, pour l'entretien ou la réparation des vélos, ainsi que des initiatives d'éducation routière et de sensibilisation des autres usagers de la route. La collaboration avec les associations locales permet également de promouvoir le partage des espaces publics et de mieux comprendre les attentes des habitants.

Le développement d'actions, comme Modalis, développées en partenariat avec la Région et l'Entente Val de Charente Océan, montrent que ce type de politique peut rencontrer un réel succès. En combinant infrastructures, services, sensibilisation et concertation, l'agglomération pourra véritablement développer l'usage du vélo pour tous les trajets du quotidien.



## Axe B.5

### S'ENGAGER DANS LA DIVERSITÉ ÉNERGÉTIQUE

*S'engager dans la diversité énergétique sur le territoire de la CARA, c'est valoriser un potentiel exceptionnel pour construire un avenir durable. Doté de ressources naturelles riches et variées – le solaire, les énergies marines et le sous-sol – notre territoire dispose des atouts nécessaires pour développer des alternatives crédibles aux énergies fossiles. En mobilisant à la fois des solutions individuelles et collectives, cette transition énergétique s'inscrit dans une stratégie d'adaptation aux dérèglements climatiques. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue ainsi une feuille de route essentielle pour conjuguer innovation, sobriété et résilience, au service d'un développement respectueux de l'environnement et des générations futures.*



#### B.5.1 Soutenir la sobriété énergétique au profit d'une plus grande autonomie du territoire

Soutenir la sobriété énergétique constitue une étape clé pour renforcer l'autonomie du territoire de la CARA. Avant même d'envisager la production d'énergies renouvelables, il est indispensable de s'interroger sur les besoins actuels et sur les moyens de réduire durablement les consommations. L'action doit d'abord porter sur la diminution des besoins, notamment grâce à l'amélioration de l'isolation des bâtiments, qu'ils soient résidentiels, économiques ou à usage collectif, ainsi que par l'optimisation des processus industriels afin de limiter leur

demande en énergie, voire de valoriser l'énergie produite. Dans cette perspective, l'agglomération s'engage à mettre en place un principe d'éco-conditionnalité de ses aides, tant auprès des entreprises que des habitants, avec pour objectif global de réduire la dépendance énergétique et de construire un territoire plus sobre et résilient.

#### B.5.2 Valoriser les ressources énergétiques locales en favorisant l'émergence de filières économiques sur le territoire (géothermie, photovoltaïque, énergie marine...)

Le territoire de la CARA dispose d'un fort potentiel en ressources énergétiques locales, qu'il est essentiel de valoriser pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et limiter les émissions de déchets.

Ces ressources incluent le solaire, l'énergie marine, la biomasse et, dans une moindre mesure, la géothermie, autant de filières qui peuvent constituer un levier de développement économique territorial durable. L'agglomération entend soutenir les initiatives locales en faveur de ces solutions tout en privilégiant des procédés respectueux de l'environnement et à faible impact sur l'artificialisation des sols. Dans ce cadre, une première phase d'études sur les énergies marines renouvelables (EMR), menée en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, a permis d'identifier quatre technologies particulièrement adaptées au territoire des îles et estuaires charentais : l'hydrolien, la technologie houlomotrice, la thalassothermie et le photovoltaïque flottant. En favorisant le développement de ces filières locales, la CARA peut à la fois renforcer son autonomie énergétique, stimuler l'économie locale et promouvoir des solutions énergétiques durables et respectueuses de l'environnement.

# Axe B.6

## RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

*Face aux enjeux climatiques et à la nécessité de préserver nos ressources, la CARA s'engage résolument dans une démarche globale de réduction de son empreinte environnementale. Au-delà de la diminution de son empreinte carbone, elle déploie des initiatives concrètes d'économie circulaire, favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières. Cette approche s'accompagne également de la promotion de pratiques durables dans ses activités, de la sobriété énergétique à la préservation de la biodiversité locale, en passant par l'adoption de solutions innovantes respectueuses de l'environnement. À travers cette stratégie intégrée, la CARA entend conjuguer performance et responsabilité, en intégrant durablement l'écologie au cœur de son fonctionnement.*

### B.6.1 Améliorer l'offre de services du territoire en faveur du réemploi et du recyclage des déchets

L'amélioration de l'offre de services du territoire en faveur du réemploi et du recyclage des déchets constitue un levier essentiel pour réduire l'impact environnemental et favoriser une économie circulaire locale. Dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), un plan d'action est en cours de déploiement afin de limiter la production de déchets et d'encourager le tri à la source des biodéchets. Ce dispositif repose sur une approche globale, associant sensibilisation du grand public et implication des jeunes générations. Pour les citoyens, des actions de communication et de sensibilisation sont menées lors d'événements portés par la CARA, via des stands d'information,

des publications sur les réseaux sociaux et des kits de communication réalisés en partenariat avec l'OTC, complétées par des collaborations avec le tissu associatif local. Les établissements scolaires sont également au cœur de cette démarche, à travers un programme pédagogique intégrant le compostage, des initiatives zéro déchet, la lutte contre le gaspillage alimentaire et des visites de sites tels que les centres de transfert ou les déchèteries, permettant aux élèves de comprendre concrètement le cycle des déchets et les solutions de réemploi. En renforçant ces services et en multipliant les points de contact éducatifs et pratiques, le territoire favorise l'adoption de comportements durables et consolide son engagement en faveur de la transition écologique.

### B.6.2 Développement de l'économie circulaire

Le développement de l'économie circulaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique représente une opportunité stratégique pour renforcer la durabilité, l'attractivité et la résilience locale. Il s'appuie sur des politiques vertueuses de gestion des déchets, visant à réduire, trier et valoriser les flux afin de limiter l'extraction de ressources naturelles et de diminuer l'empreinte carbone. Au-delà du traitement des déchets, l'économie circulaire encourage la consommation de produits locaux et la valorisation des savoir-faire régionaux via les circuits courts, tout en promouvant des produits durables et réparables. Elle se développe également par la mutualisation de ressources et d'infrastructures, la réutilisation de matériaux dans le bâtiment et l'artisanat, ainsi que la mise en place de filières de récupération innovantes. En combinant ces démarches, la CARA peut créer un modèle économique responsable et collectif, qui préserve les ressources naturelles, réduit l'impact environnemental, soutient l'emploi local et favorise l'innovation sur le territoire.



# AMBITION C

## UN TERRITOIRE D'EMPLOIS ET D'OPPORTUNITÉS

La CARA – comme de nombreux territoires littoraux – est un « territoire passoire », au sens économique. Il est indéniable que l'économie touristique constitue, sur le territoire de la CARA, une source de revenus « importés » très importante, auxquels s'ajoutent les revenus issus des pensions de retraite. Pour autant, les revenus issus de l'économie productive locale sont aussi essentiels pour garantir une répartition équitable des ressources et leur stabilité. Baser très majoritairement l'économie d'un territoire sur des flux financiers externes (tourisme, pensions de retraite...) le rend plus vulnérable aux aléas des actualités sécuritaire et sanitaire...

**La CARA veut agir pour l'emploi et l'émergence d'opportunités économiques pour le territoire, en soutenant ses filières stratégiques pour faire évoluer durablement son modèle de développement.**

### Axe C.1

#### DE L'IDÉE AU DÉVELOPPEMENT : ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

*Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CARA s'engage aux côtés des créateurs et entrepreneurs pour transformer leurs idées en projets viables et durables. Ce soutien s'incarne notamment à travers UP – le Carré des Entrepreneurs, un lieu de convivialité, d'écoute et d'échange d'expériences, pensé pour favoriser la rencontre, l'entraide et le partage entre porteurs de projets.*

*Qu'il s'agisse d'un premier accompagnement pour structurer une initiative, d'un appui à la recherche de financements, ou d'un suivi dans les différentes étapes de croissance,*

*la CARA met en place un écosystème de soutien adapté aux besoins de chacun. Objectif : favoriser l'innovation, dynamiser le tissu économique local et encourager l'émergence d'activités créatrices d'emplois et de valeur sur le territoire.*

#### C.1.1 Mettre en oeuvre le Schéma de Développement Économique et d'Innovation

La mise en œuvre du Schéma de Développement Économique et d'Innovation (SDEI) constitue un levier stratégique pour structurer l'avenir du territoire. Si l'innovation en est le fil conducteur, elle s'inscrit dans une vision plus large qui poursuit quatre grands objectifs : rebondir après les crises récentes, accompagner un développement durable et innovant de l'économie, soutenir la croissance des filières productives et accompagner les transitions de l'économie résidentielle. En cela, le SDEI s'articule étroitement avec d'autres politiques publiques portées par la Communauté d'Agglomération de Royan



Atlantique (CARA), afin de renforcer la cohérence des actions en faveur du développement territorial. Véritable feuille de route, déclinée à partir des grands axes du SDREII 2022-2026, ce schéma constitue une étape essentielle dont l'évaluation permettra de construire une nouvelle génération d'orientations adaptées aux enjeux futurs. L'ambition affichée est claire : faire de Royan Atlantique un territoire attractif, dynamique et reconnu, capable de conjuguer performance économique, durabilité et création de valeur ajoutée au bénéfice de l'emploi et du bien-être collectif.

## C.1.2 Initier de nouvelles règles de stratégie foncière économique

En initiant de nouvelles règles de stratégie foncière économique depuis 2024, la CARA a choisi de mieux concilier le développement des activités des entreprises et la maîtrise du foncier par la collectivité. Dans cette perspective, le recours au **bail à construction** et à **l'exercice du droit de préemption urbain** constitue un levier particulièrement efficace.

En effet, le bail à construction permet à la CARA de mettre à disposition un terrain sur une longue durée, tout en conservant la propriété du sol. L'entreprise peut ainsi y édifier ses bâtiments, qui deviennent des biens durables attachés au foncier, et développer son activité sans devoir immobiliser d'importantes sommes dans l'achat du terrain. Ce mécanisme pourra également permettre d'attirer de nouvelles PME industrielles ou artisanales, tout en évitant la spéculation foncière. Parallèlement, l'exercice du droit de préemption urbain donnera à la CARA la possibilité de se porter acquéreur prioritaire



de terrains stratégiques (friches, zones en reconversion) pour les orienter vers des projets économiques cohérents avec son plan de développement. Ces deux instruments combinés assurent dorénavant à la CARA une **maîtrise durable de son foncier économique** et favorisent l'implantation d'entreprises locales dans des conditions sécurisées et contribuent à un développement territorial équilibré, évitant à la fois la vacance et la spéculation.

## C.1.3 Accompagner l'Economie Sociale et Solidaire

L'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS) peut s'effectuer de manière stratégique par une double porte d'entrée, combinant développement économique et politique de la ville.

Historiquement, plusieurs expériences ont montré l'efficacité de cette approche croisée : les initiatives passées ont souvent consisté à soutenir des structures de l'ESS dans le quartier prioritaire de la ville en conjuguant accompagnement financier, conseil en gestion et mise en réseau avec des acteurs économiques locaux, tout en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des habitants, mais également par le biais

de l'intégration d'une clause sociale dans les marchés publics. La prise en compte de l'ESS par la filière économique en 2024 s'inscrit dans cette continuité, enrichi d'un diagnostic établi la même année, qui a permis d'identifier les forces, les besoins et les potentialités des acteurs locaux de l'ESS. Cette analyse fine a guidé les choix d'intervention, en articulant soutien à l'innovation sociale, renforcement des capacités entrepreneuriales et intégration dans les dynamiques territoriales, illustrant ainsi la complémentarité entre approche économique et politique de la ville dans la promotion d'un développement durable et inclusif.



## Axe C.2

### ENCOURAGER LES FILIÈRES LOCALES ET ÉMERGENTES EN TERMES D'EMPLOI

*En soutenant les entreprises locales innovantes et les secteurs en plein essor, comme les activités économiques à haute valeur ajoutée, la filière équine, le nautisme, le tourisme durable, l'agriculture bio ou encore les énergies renouvelables, l'agglomération peut créer des emplois de proximité, adaptés aux compétences des habitants et limitant les flux pendulaires. Cette dynamique favorise également la diversification de l'économie locale, réduisant la dépendance à certains secteurs saisonniers, notamment le tourisme estival, et offrant une stabilité accrue aux jeunes diplômés et aux actifs. Par ailleurs, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, tels que des incubateurs, des formations spécialisées ou des aides à l'implantation, la collectivité stimule l'émergence de start-ups locales et renforce le tissu entrepreneurial. Enfin, cette stratégie contribue à valoriser les savoir-faire locaux et à renforcer le lien social, en impliquant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens dans un projet partagé de développement durable, favorisant ainsi un modèle économique inclusif et résilient pour l'ensemble de l'agglomération.*

### C.2.1 Favoriser l'innovation et la formation sur le territoire

Le projet autour du « campus des métiers du sport et du bien-être » illustre parfaitement la manière dont la CARA peut favoriser l'innovation et la formation tout en renforçant son attractivité. Ce projet multi-filières s'appuie sur trois feuilles de route complémentaires, chacune répondant à un enjeu stratégique précis. La première consiste à définir une offre de formation professionnelle cohérente et adaptée, permettant aux étudiants de s'insérer pleinement dans la carte régionale des formations et de répondre aux besoins spécifiques des filières sport et bien-être. La seconde vise à développer une offre de logements et de services pour les apprenants et les jeunes actifs, garantissant des conditions de vie favorables et contribuant à affirmer l'identité jeune et étudiante du territoire de la CARA. La troisième, enfin, consiste à proposer un accompagnement au développement économique local, en créant des liens étroits entre le monde de la formation et celui de l'entreprise. Cette synergie est essentielle : le meilleur moyen d'ancrer un étudiant à son territoire est de faciliter son insertion professionnelle locale, ce qui stimule en retour l'innovation et l'économie. La CARA s'engage également à fédérer les acteurs de l'enseignement au sein du campus et à identifier des réserves foncières pour soutenir l'ensemble du projet, démontrant ainsi qu'un aménagement réfléchi du territoire peut devenir un levier concret de dynamisme éducatif et économique.

### C.2.2 Pérenniser et consolider les activités économiques créatrices de valeur et vectrices d'identité

Cela suppose de tirer parti des atouts spécifiques de notre territoire. Ce dernier dispose d'une richesse singulière, alliant patrimoine naturel, littoral attractif, tradition ostréicole et viticole, artisanat local et dynamisme touristique. Ces activités ne génèrent pas seulement de la valeur

économique directe, elles constituent également des marqueurs identitaires forts, contribuant à l'attractivité et à la reconnaissance de « Royan Atlantique ». Pour assurer leur durabilité, il est essentiel de soutenir l'innovation dans les filières locales, de développer des synergies entre acteurs économiques et institutions, et d'accompagner la structuration des entreprises, notamment par la formation et l'accès à des financements adaptés. La valorisation des circuits courts, la promotion des produits locaux et la mise en avant du patrimoine culturel et naturel permettent de renforcer l'identité territoriale tout en stimulant l'économie. Ainsi, en conjuguant soutien économique, innovation et promotion de son identité, la CARA peut consolider des activités durables, résilientes et emblématiques de son territoire, générant un développement harmonieux et attractif pour ses habitants et visiteurs.

**“ Quelques projets & actions en cours : développer l'accompagnement des entreprises et l'animation des réseaux, clubs et filières. Requalifier et optimiser des zones d'activités économiques et commerciales. Réaliser la Maison des Entreprises. Accompagner le renforcement de la filière équine. Coordonner l'orientation et l'accueil des saisonniers sur le territoire (logement, mobilité...). Organiser la promotion économique du territoire localement (Salon des Entrepreneurs...) et sur le plan national (Maison de la Nouvelle-Aquitaine, salons professionnels...). Poursuivre les partenariats avec les chambres consulaires. ”**

## Axe C.3

### INSTALLER UN TOURISME RESPONSABLE

*Face à l'arrivée de plus de 430 000 visiteurs en basse et haute saison dans ses Bureaux d'Information Touristique, l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) « Royan Atlantique » se positionne en acteur central pour promouvoir un tourisme responsable, conciliant développement économique et préservation du patrimoine naturel et culturel. Sa stratégie s'appuie sur le Schéma de Développement de l'Économie Touristique, qui sert d'outil de référence pour orienter les initiatives et planifier les infrastructures de manière durable. En structurant l'offre touristique autour de pratiques respectueuses de l'environnement, de l'authenticité locale et de l'inclusion sociale, l'OTC vise à limiter l'empreinte écologique, à valoriser les savoir-faire locaux et à garantir une expérience qualitative aux visiteurs, tout en consolidant les retombées économiques pour les acteurs du territoire.*



©Thierry Avant

### C.3.1 Promouvoir un tourisme orienté vers le développement durable, préservant la qualité de vie et l'authenticité du territoire

Promouvoir un tourisme orienté vers le développement durable implique de concilier attractivité économique, préservation de l'environnement et maintien de la qualité de vie des habitants, tout en respectant l'authenticité des territoires. Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre, visant à valoriser les patrimoines locaux et à créer des expériences touristiques uniques et responsables. Le lancement de la filière œnotourisme permet ainsi de mettre en lumière les viticulteurs locaux et leurs savoir-faire tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement. De même, les shows culinaires qui mettent en avant les restaurants travaillant en circuits courts encouragent la consommation de produits locaux et renforcent l'économie circulaire sur le territoire. La valorisation de la filière équine contribue à la fois à la préservation d'un patrimoine vivant et au développement d'activités de pleine nature, attractives pour un tourisme doux.

Parallèlement, une programmation culturelle en accompagnement des communes dynamise le territoire, en proposant des événements qui mettent en avant l'histoire, les traditions et les talents locaux. Le plan ambitieux de valorisation du patrimoine, intitulé « Plan Patrimoine », illustre cette approche globale en créant des scénographies innovantes autour de l'art roman, de la Maison des Pilotes à Saint-Georges-de-Didonne, de la mémoire du protestantisme ou encore des marins de la Seudre. L'ensemble de ces initiatives démontre que tous les patrimoines – culturel, naturel, gastronomique ou vivant – peuvent devenir de véritables leviers de développement, générant à la fois attractivité touristique, dynamisme économique et préservation de l'identité locale.

“ **Quelques projets & actions en cours : construire et mettre en œuvre le SDET 2. Déployer la marque « Royan Atlantique » comme la marque territoriale auprès de tous les partenaires et acteurs du territoire. Faire du tourisme un levier de valorisation de l'ambition culturelle et sportive du territoire. Définir de nouvelles cibles touristiques prioritaires.** ”



# Axe C.4

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

*Accompagner le développement numérique du territoire n'est plus une option, mais une nécessité pour répondre aux transformations profondes de notre société. Le numérique s'impose aujourd'hui comme un levier central dans le fonctionnement des collectivités, la gestion des services publics et l'exploitation des flux croissants de données. L'épisode sanitaire de la COVID-19 a d'ailleurs mis en lumière l'importance de cette transition, en accélérant des pratiques telles que le télétravail, la téléconsultation ou encore la dématérialisation des démarches administratives, démontrant combien le numérique est devenu un pilier incontournable du dynamisme et de la résilience des territoires.*

### C.4.1 Assurer le maillage territorial numérique

Au-delà de la nécessaire montée en compétences et en technologies des acteurs territoriaux, cette dynamique soulève la question de la « fracture numérique », qui recouvre plusieurs dimensions complémentaires : l'accès aux équipements, la maîtrise des usages et l'acquisition progressive de compétences numériques.



Dans ce contexte, la dématérialisation des services publics impose de proposer aux citoyens des solutions centralisées et accessibles, comme ce portail unique regroupant l'ensemble des services proposés par les acteurs publics du territoire.

La DSI joue un rôle central dans cette démarche, en accompagnant étroitement les communes de la CARA via des conventions de prestations de services – sites internet, publications des PLU, hébergement de serveurs, ou encore mise en place de groupements de commandes.

Par ailleurs, le Département 17 s'est engagé à couvrir l'intégralité du territoire en fibre optique, en collaboration avec les services compétents de la CARA, garantissant ainsi un socle d'infrastructures performant. La DSI anticipe également les évolutions technologiques et propose des orientations à long terme, poursuivant la transition numérique des métiers tout en promouvant une sobriété numérique grâce à des sensibilisations régulières.

Cette approche intégrée, combinant innovation, accompagnement des acteurs locaux et attention aux usages, constitue une réponse adaptée aux enjeux de cohésion et d'inclusion numériques sur le territoire.

“ **Quelques projets & actions en cours : développer « ROYAN-ATLANTIQUE.INFO », un portail citoyen au service des usagers.** ”

# AMBITION D UN TERRITOIRE QUI DOIT « JOUER COLLECTIF »

« Jouer collectif » n'est pas uniquement un moyen pour sortir des crises, c'est aussi un mode opératoire pour (ré)concilier l'intérêt général et l'économie, pour inventer un nouveau mode d'agir. Certes, à chacun son territoire, mais la crise sanitaire rappelle que, pour les élus locaux, l'union des organisations agissantes fait la force. Le « jouer collectif » est devenu une évidence, voire un impératif ... Les alliances entre les associations, les entreprises, les collectivités et les initiatives citoyennes sont désormais considérées comme utiles, voire incontournables.

**Dans le contexte de tensions actuelles, soit nous saisissons collectivement l'enjeu de « faire alliance », soit nous renonçons à réussir l'ampleur des transformations qui s'offrent à nous, en renonçant à faire évoluer nos organisations, leurs performances et leurs capacités d'innovation.**

## Axe D.1

### RENDE L'ACTION PUBLIQUE PLUS PROCHE DES USAGERS

*Rendre l'action publique plus proche des usagers est aujourd'hui une priorité pour la CARA. Cela signifie concevoir des services accessibles et lisibles, adaptés aux réalités locales, et renforcer la présence de l'agglomération sur le terrain à travers des permanences, des temps d'échanges et des outils numériques simples. Parce que l'efficacité des politiques publiques dépend de leur capacité à répondre aux besoins réels des habitants et des acteurs économiques, notre agglomération s'engage dans un triple mouvement : aider chaque citoyen à accéder aux droits et aides auxquels il peut prétendre, associer davantage la population à la définition des politiques publiques, et mieux faire connaître les actions engagées grâce à des initiatives fédératrices et concrètes. En plaçant la proximité et le dialogue au cœur de son action, la CARA affirme sa volonté de renforcer la confiance et de construire, avec tous, un territoire solidaire et en mouvement.*

#### D.1.1 Accueillir et accompagner l'usager

Accueillir et accompagner l'usager constitue aujourd'hui une priorité pour la CARA, soucieuse d'assurer un service public fiable, efficace et reconnu. Qu'il s'agisse d'orienter un administré dans ses démarches administratives, d'expliquer le fonctionnement des déchèteries ou encore de répondre à une demande de renseignement d'urbanisme, la qualité de l'accueil repose avant tout sur l'écoute, la disponibilité et le respect mutuel. Ainsi, un usager qui se présente à la déchèterie avec une interrogation sur le tri des déchets doit pouvoir trouver une réponse claire et personnalisée, tandis qu'un citoyen en recherche d'informations en ligne doit pouvoir accéder facilement à un portail numérique intuitif et transparent. Ces efforts traduisent la volonté de la collectivité de renforcer la confiance et l'adhésion des habitants aux services proposés, que ce soit par un accueil physique bienveillant, une communication respectueuse ou par la refonte du site internet et la mise en place d'un portail citoyen. Cette politique d'accueil repose donc sur une exigence partagée : valoriser les métiers de l'accueil tout en incitant les usagers à adopter une attitude respectueuse, gage d'un service public de qualité et durable.

## D.1.2 Impliquer les habitants pour enrichir l'action publique et promouvoir la participation citoyenne

Impliquer les habitants dans la conception et l'évaluation des politiques publiques constitue aujourd'hui une nécessité pour enrichir l'action publique et promouvoir une véritable participation citoyenne. Recueillir les besoins des habitants et futurs bénéficiaires ne peut plus se limiter à un simple questionnaire : il s'agit désormais de mettre en place des méthodes plus participatives, capables de décrypter les messages exprimés et parfois implicites des citoyens, afin d'adapter au mieux nos dispositifs d'accompagnement. À titre d'exemple, les démarches d'innovation sociale permettent d'expérimenter de nouveaux programmes – qu'il s'agisse de mobilité durable, de transition énergétique ou d'accès à la culture – en associant les bénéficiaires dès la phase de conception. Notre agglomération pourrait ainsi s'engager dans une logique de co-construction de ses politiques publiques, favorisant une implication citoyenne renforcée et s'appuyant sur une exigence d'évaluation pour améliorer en continu ses actions. Dans cette perspective, l'agglomération a tout intérêt à mobiliser les ressources de son territoire, notamment en s'appuyant sur les acteurs institutionnels et associatifs reconnus, mais aussi sur son Conseil de développement, instance précieuse pour travailler de manière originale, dépolitisée et prospective sur des sujets majeurs de son champ de compétences.

## D.1.3 Crée des moments fédérateurs autour des actions de la CARA et à destination des habitants (Semaine du Développement Durable, Apéro compost...)

Créer des moments fédérateurs autour des actions de la CARA constitue un levier essentiel pour renforcer le lien avec les habitants et valoriser l'engagement de la collectivité. Qu'il s'agisse de rendez-vous nationaux comme la Semaine du Développement Durable, où ateliers

pédagogiques, balades nature et stands d'information rencontrent un large public, ou d'initiatives conviviales comme les Apéros compost, qui favorisent l'échange entre habitants autour de pratiques écoresponsables, ces temps de sensibilisation offrent une visibilité accrue aux politiques publiques locales. La CARA souhaite ainsi amplifier son effort en associant davantage ses partenaires – syndicats, associations, établissements scolaires – afin d'élargir l'offre de services et de renforcer la qualité des actions proposées. Par ailleurs, la collectivité a aussi créé ses propres temps forts, comme des journées thématiques sur les visites de fermes et de chais, les rendez-vous « agriculture et alimentation », l'opération « cyclistes brillez », « la nuit de la chauve-souris » ... et demain sur la préservation du littoral ou la mobilité durable en milieu rural, qui permettent de mettre en lumière des enjeux locaux spécifiques et d'y associer directement les habitants. Ces initiatives, en conjuguant convivialité et engagement citoyen, distinguent l'agglomération et participent à construire une identité commune autour de projets porteurs de sens.

**Quelques projets & actions en cours : Soutenir le Conseil de Développement. Consulter les habitants via des enquêtes de satisfaction. Utiliser le référendum local sur les actions et les projets d'intérêt communautaire. Organiser des « portes ouvertes » de l'intercommunalité lors des journées du Patrimoine. Crée un poste de médiateur de collectivité territoriale au sein de la CARA.**



# Axe D.2

## DÉVELOPPER DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES



*L'engagement des jeunes est un enjeu clé dans les projets de territoire, car il contribue à la vitalité démocratique, à la cohésion sociale et à l'attractivité locale. Une intercommunalité et ses communes peuvent développer des mesures structurées autour de **trois grands axes** : donner envie, donner les moyens, et reconnaître l'engagement. L'idée est de passer d'une logique "pour les jeunes" à une logique "avec les jeunes" : co-construire les politiques, leur donner un rôle réel dans les décisions, et reconnaître leur apport comme une richesse pour l'ensemble du territoire.*

### D.2.1 Donner envie : éveiller la curiosité et favoriser la participation

► **Créer des espaces d'expression** : mettre en place un conseil intercommunal de jeunes ou des ateliers participatifs permet aux jeunes de s'exprimer sur les sujets qui les concernent (mobilité, environnement, loisirs) et de sentir que leurs idées comptent réellement.

► **Valoriser les initiatives locales** : en communiquant largement sur les actions menées par des jeunes (sur les réseaux sociaux de l'intercommunalité, dans le journal local, via des événements), on montre que leur contribution est reconnue et utile pour la collectivité.

► **Organiser des événements jeunesse** : proposer des rendez-vous réguliers (festivals, journées sportives ou écologiques) autour de leurs centres d'intérêt renforce leur sentiment d'appartenance au territoire et stimule leur envie de s'engager.

### D.2.2 Donner les moyens : accompagner et outiller l'engagement

► **Accompagnement des associations jeunesse** : soutenir les associations par des aides financières, un accès facilité aux salles municipales ou à du matériel logistique favorise la mise en œuvre de projets ambitieux.

► **Formation et sensibilisation** : des ateliers pratiques (gestion de projet, communication, gouvernance associative) donnent aux jeunes les compétences nécessaires pour monter leurs propres initiatives.

► **Développer le service civique et les chantiers jeunes** : proposer des missions en lien avec les priorités du territoire (culture, sport, solidarité, environnement) donne aux jeunes des expériences concrètes et enrichissantes, telle que les conventions avec Unis-Cités.

► **Faciliter la mobilité** : mettre en place des solutions adaptées (transport à la demande, vélos électriques, covoiturage encadré) permet à tous les jeunes, même en zone rurale, de participer activement à la vie locale.

### D.2.3 Reconnaître et valoriser l'engagement

► **Mettre en place un "passeport engagement"** : outil pratique (papier ou numérique) qui recense les heures de bénévolat et les compétences acquises, afin de valoriser l'expérience des jeunes dans leurs parcours scolaires et professionnels.

► **Intégrer l'engagement dans le parcours scolaire et extrascolaire** : via des partenariats avec les établissements, l'engagement peut être reconnu comme un module optionnel ou un bonus dans le dossier scolaire.

► **Valorisation dans l'emploi local** : sensibiliser les entreprises à la valeur des compétences acquises par l'engagement (autonomie, travail en équipe, organisation) contribue à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.

► **Prix ou trophées de l'engagement** : organiser chaque année une cérémonie publique de récompenses permet de donner de la visibilité aux projets menés par des jeunes et de renforcer leur motivation.



## D.2.4 Construire une gouvernance partagée

### ► Associer les jeunes aux décisions stratégiques :

leur donner une place dans des commissions thématiques (mobilité, culture, environnement) les impliquer directement dans les choix structurants du territoire.

### ► Créer un comité consultatif intercommunal jeunesse :

composé de jeunes représentants des communes, ce comité peut être un interlocuteur privilégié des élus pour intégrer leurs propositions dans le projet de territoire.

### ► Expérimenter la cogestion d'équipements :

confier à des collectifs de jeunes la responsabilité partagée d'un lieu (maison des jeunes, tiers-lieu culturel) favorise leur autonomie et les responsabilise dans la gestion d'un bien commun.

## Axe D.3

### OFFRIR AU TERRITOIRE UNE IMAGE EN ADÉQUATION AVEC LES ATTENTES SOCIETALES ACTUELLES

Mettre en valeur un « Pays Royannais » authentique, engagé et tourné vers l'avenir, cela signifie promouvoir un environnement préservé et des pratiques respectueuses, valoriser les mobilités douces et l'accès pour tous aux espaces naturels, mais aussi soutenir les initiatives locales qui renforcent le lien social et le dynamisme économique. C'est également cultiver une identité maritime et balnéaire en phase avec les aspirations contemporaines : un tourisme plus responsable, des événements sportifs et culturels inclusifs, et une économie locale qui privilégie la qualité, la durabilité et le savoir-faire du territoire.



## D.3.1 Une nouvelle marque de territoire « ROYAN ATLANTIQUE »

La nouvelle marque de territoire « Royan Atlantique » incarne l'ambition de partager l'attachement au territoire et de promouvoir la vie au bord de la mer tout au long de l'année. Initiée par le projet de territoire porté conjointement par la CARA et l'OTC, cette démarche a donné naissance à un code de marque et à une identité territoriale pensée pour valoriser non seulement l'image balnéaire de la région, mais aussi son potentiel de territoire de vie pérenne. L'objectif est de fédérer les acteurs locaux autour de valeurs communes et de les aider à les partager à travers différents supports : un guide d'utilisation de la marque destiné aux communicants, une boîte à outils et un kit de communication, ainsi qu'une charte d'engagement. Le code de marque met en lumière les multiples facettes du territoire et de ses acteurs, offrant à chacun la possibilité de s'en approprier les messages et de contribuer à sa valorisation. Une marque territoriale est plus qu'un simple logo : elle constitue un signe symbolique capable d'unifier la communication des acteurs publics et privés, de fixer une vision partagée de l'avenir et de rendre la promesse du territoire plus lisible et puissante. De mars 2021 à juillet 2023, le processus de création de « Royan Atlantique » s'est construit à travers des démarches croisées comprenant enquêtes, études d'image et de notoriété, ainsi que la mise en place de comités de pilotage, garantissant une approche participative et réfléchie.

“ Quelques projets & actions en cours : développement du nouveau code de marque du territoire communautaire. Renforcement de la lisibilité quotidienne des actions communautaires au service des habitants et du territoire. Démarche « Ambassadeurs du territoire ». ”

## **D.3.2 Engager une stratégie de communication au niveau communautaire au bénéfice du rayonnement du territoire en valorisant le projet de territoire**

Engager une stratégie de communication au niveau communautaire constitue un levier essentiel pour renforcer le rayonnement de la CARA en transformant le projet de territoire en véritable marque collective.

Il ne s'agit plus seulement de valoriser les attraits touristiques, mais de construire un récit fédérateur qui reflète l'ensemble des dimensions économiques, sociales et culturelles du territoire.

Ce récit peut être incarné par des événements emblématiques, comme des festivals culturels, des événements ou des manifestations sportives, qui mobilisent les habitants et créent une identité partagée.

Les habitants eux-mêmes deviennent alors des ambassadeurs, relayant les initiatives et les savoir-faire locaux à travers leurs réseaux, tandis que les actuels outils de communication — réseaux sociaux, plateformes interactives ou contenus numériques immersifs — permettent de diffuser largement ce récit.

Des exemples concrets montrent l'efficacité de cette approche : des territoires ayant mis en avant leurs filières innovantes ou leurs associations culturelles ont réussi à attirer à la fois de nouveaux habitants, des talents et des investisseurs.

Pour la CARA, travailler en concertation entre acteurs publics et privés autour de cette stratégie collective permettra non seulement de renforcer l'attractivité du territoire, mais aussi de construire une image cohérente et dynamique, où chaque initiative contribue à la visibilité et à la valorisation du projet communautaire.

## **Axe D.4**

### **UNE SOLIDARITÉ À LA CARTE, UNE MUTUALISATION CHOISIE**

*La solidarité entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et ses 33 communes, ne peut être réduite à une simple redistribution uniforme : elle repose au contraire sur une logique de solidarité « à la carte », où chaque commune bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins spécifiques tout en contribuant, à son échelle, à l'effort collectif.*

*Cette mutualisation choisie permet de mobiliser efficacement les ressources – humaines, techniques ou financières – en évitant les doublons et en renforçant la cohérence territoriale.*

*Elle traduit une volonté d'optimiser l'action publique en conjuguant proximité et efficacité. Mais cette solidarité n'a de sens que dans la réciprocité : l'appui de la CARA aux communes suppose en retour l'engagement de celles-ci à participer activement aux projets communs et à mettre en valeur leurs propres atouts pour enrichir le territoire dans son ensemble.*

*Ainsi, la coopération, lorsqu'elle est pensée comme un échange équilibré et volontaire, devient le moteur d'un développement harmonieux et partagé au bénéfice de tous.*



©Les g

©Les g

## D.4.1 Renforcer la cohésion des actions entre les communes et l'agglomération



Le renforcement de la cohésion entre les communes et l'agglomération passe à la fois par la mise en place de projets communs concrets et par l'organisation de modes de travail partagés. Il s'agit de créer une dynamique collective où chaque commune trouve sa place tout en contribuant à une vision d'ensemble.



Un premier axe concerne la coordination institutionnelle. La mise en place de conférences intercommunales régulières réunissant élus, techniciens et partenaires permet de favoriser le dialogue et de fluidifier la prise de décision. Des groupes de travail thématiques (mobilité, sport, culture, jeunesse, environnement) peuvent approfondir les sujets prioritaires, tandis qu'une charte de coopération clarifie le rôle de chacun et évite les redondances.



Le deuxième axe repose sur la **réalisation d'actions communes visibles pour les habitants**. Dans le domaine de la mobilité et de l'aménagement, cela se traduit par un plan vélo intercommunal garantissant la continuité des pistes entre les communes, ou encore par des solutions partagées de transport scolaire, de covoiturage ou de stationnement.

Sur le plan culturel et sportif, un calendrier commun des événements permettrait d'éviter les doublons et de créer une "saison intercommunale".

La mutualisation d'équipements comme les salles de spectacles, piscines ou bases nautiques est susceptible de renforcer l'attractivité, tandis que le soutien conjoint aux associations sportives et culturelles favorise la vitalité locale.

En matière d'environnement, des plans de gestion communs des espaces naturels (littoral, forêts, rivières) et des actions partagées autour de la réduction des déchets ou de la transition énergétique rendent l'action publique plus cohérente et lisible.

Enfin, pour la jeunesse et l'éducation, des projets éducatifs intercommunaux, des parcours sportifs ou culturels communs (par exemple la voile scolaire à l'échelle de l'agglomération depuis des décennies) et des programmes de découverte des métiers mutualisés constituent des leviers forts de cohésion.

Un troisième axe est celui de la **communication partagée**. La mise en place d'une identité visuelle commune (Code de marque), d'un agenda intercommunal ou encore l'organisation de journées festives itinérantes entre les communes (remontée de la Seudre, fête du vélo...) permettent de donner une visibilité concrète à l'action collective et de renforcer le sentiment d'appartenance.

Enfin, la cohésion passe aussi par la **mutualisation des moyens**.

Le regroupement de certains services techniques, les achats groupés ou encore le partage de compétences spécialisées (urbanisme, numérique, transition écologique) apportent à la fois des économies d'échelle et une plus grande efficacité.

Ainsi, la cohésion entre communes et agglomération se construit autour d'un double enjeu : rendre l'action publique plus lisible et plus efficace pour les habitants, tout en créant une véritable culture du travail collectif entre élus et techniciens.

## D.4.2 Acter un cadre de travail commun pour donner du sens à l'action collective

La coopération entre communes et CARA repose sur la volonté partagée de donner du sens à l'action collective. Pour y parvenir, il est nécessaire de définir un cadre clair, lisible et porteur d'ambition pour l'ensemble du territoire. La première étape consiste à clarifier les finalités communes. Il s'agit de partir des enjeux qui dépassent l'échelle d'une seule commune — qu'ils concernent la jeunesse, le sport, la culture, la transition écologique ou la mobilité — et de les traduire dans une vision politique partagée. Cette vision doit être simple, compréhensible par tous, et constituer le fil conducteur des actions à mener. La gouvernance doit ensuite être organisée de manière à favoriser la coopération. Un comité de pilotage réunissant élus communaux, représentants intercommunaux et techniciens peut être mis en place. Ses règles de fonctionnement doivent être transparentes : répartition des rôles, niveaux de décision, articulation entre compétences communales et intercommunales. Pour sécuriser ce mode de fonctionnement, la rédaction d'un document-cadre est essentielle. Qu'il s'agisse d'une charte d'engagement ou d'un protocole de coopération, ce texte fixe les principes partagés : modalités de réunion, méthodes de suivi, règles de financement et de mutualisation. Court et évolutif, il sert de référence commune sans rigidifier les initiatives. Le cadre de travail doit rapidement se traduire en actions concrètes. Quelques projets pilotes, visibles et fédérateurs, permettront de démontrer l'intérêt de la démarche collective et de renforcer la confiance entre partenaires. Ces réussites donneront de la légitimité à l'intercommunalité et renforceront le sentiment d'appartenance à un même territoire. Enfin, la transparence et l'évaluation régulière des actions sont indispensables. Elles garantissent que chacun retrouve du sens dans son engagement, et permettent d'ajuster la coopération au fil du temps. Ainsi, l'enjeu n'est pas seulement de créer des outils ou des structures supplémentaires, mais bien de **construire une culture commune de travail**. Cette culture, fondée sur la confiance, la clarté et le partage de

réussites collectives, constitue le socle d'une action publique cohérente et efficace au service des habitants.

## D.4.3 Renforcer les coopérations techniques et financières

Renforcer les coopérations techniques et financières entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et les acteurs du territoire – collectivités, communes et syndicats – constitue un levier essentiel pour garantir une gestion plus efficace et solidaire des compétences locales. En mutualisant les moyens et en mettant à disposition son expertise, la CARA accompagne déjà 26 des 33 communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, permettant ainsi d'assurer une meilleure réactivité et une homogénéité dans l'application des règles. De même, ses services supports interviennent à la demande des communes pour les assister dans la mise en œuvre de procédures administratives, la passation des marchés publics ou encore la gestion financière, renforçant ainsi la capacité d'action des plus petites collectivités. L'appui se traduit aussi par des missions de terrain, comme la prise en charge de la surveillance des zones de baignade, garantissant la sécurité des usagers tout en soulageant les communes de cette responsabilité lourde en organisation. Enfin, la participation technique et financière de la CARA aux syndicats portuaires illustre cette logique de solidarité intercommunale et d'optimisation des ressources au service d'un développement territorial équilibré et durable.

**Quelques projets & actions en cours : poursuite de la mise en place d'outils partagés entre les services communaux et intercommunaux. Pacte de Gouvernance. Pacte fiscal et financier. Extension du périmètre de mutualisation des services. Création d'un service commun d'appui aux communes.**



# Axe D.5

## INTENSIFIER LES PARTENARIATS ET LES COOPÉRATIONS INTRA ET EXTRA TERRITORIAUX

*La réforme territoriale de 2015 (Loi NOTRe), en redessinant en profondeur la carte des régions, a profondément transformé les équilibres institutionnels et les modes d'action publique. Les territoires, à toutes les strates « infra », ont été contraints de repenser leurs échelles d'intervention, leurs complémentarités et leur positionnement dans un système devenu plus vaste et plus complexe. Dans ce nouveau paysage, la coopération et le partenariat, qu'ils soient intra ou extra territoriaux, s'imposent comme des leviers incontournables pour dépasser les cloisonnements, mutualiser les ressources, renforcer la lisibilité de l'action publique et répondre efficacement aux besoins des populations. Intensifier ces coopérations, c'est non seulement consolider les dynamiques locales, mais aussi inscrire les territoires dans une logique de solidarité, de performance collective et d'attractivité partagée.*

### D.5.1 Dynamiser les échanges et « être unis pour être plus forts »

Ces dix dernières années, malgré la Loi NOTRe qui affichait une volonté de simplification, on a assisté à une multiplication des contractualisations territoriales et à l'émergence de structures



©CARA

syndicales diverses. Si ces dynamiques de mise en réseau et de mutualisation ne sont pas toujours lisibles pour les habitants, elles trouvent leur efficacité lorsqu'elles génèrent des économies d'échelle et apportent une réelle valeur ajoutée aux territoires. Par exemple, les partenariats évènementiels autour de manifestations d'envergure comme **le Violon sur le Sable, la Solitaire du Figaro** ou **le Tour Voile** participent à la fois à la notoriété du territoire et à l'attractivité économique locale. De la même manière, des initiatives culturelles comme **le Sentier des Arts** permettent de fédérer les communautés voisines autour d'un projet commun et de renforcer les échanges.

À une autre échelle, l'adhésion à **l'Entente Val de Charente Océan**, ainsi que les coopérations économiques et financières avec les Communautés de Communes de Marennes et de l'Île d'Oléron et avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, illustrent l'intérêt de se rassembler pour porter des projets structurants tels que **Territoires d'Industries**, **la Croissance Bleue** ou encore la candidature à un **Parc Naturel Régional**. Dans un contexte de tension durable des finances publiques locales, ces alliances ne sont pas seulement des choix stratégiques : elles deviennent une nécessité pour garantir la pertinence des projets, renforcer la visibilité du territoire et assurer une gouvernance partagée au service des habitants.

**“ Quelques projets & actions en cours : Développement des partenariats avec les intercommunalités voisines dans le cadre de projets de contractualisation et d'ententes. Renforcement des partenariats via de grands évènements à forte notoriété (Solitaire du Figaro, Sites en Scène...). ”**

# Axe D.6

## DU PROJET DE TERRITOIRE AU PROJET D'ADMINISTRATION

*Après validation de ce projet de territoire, il sera nécessaire de traduire opérationnellement la nouvelle vision politique en donnant un nouveau cap aux équipes et en facilitant la collaboration entre élus et services. Les attentes des agents comme des citoyens ne cessent d'évoluer. Or, la prise en compte d'enjeux nouveaux pour la CARA, comme la promotion de la qualité de vie au travail, l'amélioration de la relation usagers ou le déploiement de nouveaux modes de collaboration, constituent des chantiers majeurs à mettre en œuvre car impactant l'ensemble des services et agents de la collectivité.*

### D.6.1 Mise en œuvre du projet de territoire

La mise en œuvre du projet de territoire illustre la capacité de l'intercommunalité à dépasser la simple addition de ses compétences obligatoires pour construire une vision partagée et cohérente du développement local. Par exemple, si la compétence « développement économique » conduit à la création de zones d'activités, l'inscription de cette action dans le projet de territoire permet de l'articuler avec des enjeux de mobilité (réseau de transports collectifs), d'aménagement durable (sobriété foncière, énergies renouvelables) ou encore de cohésion sociale (emploi local, insertion professionnelle). De la même manière, un projet autour de la valorisation du patrimoine naturel ne se limite pas à la gestion des espaces verts : il s'étend à la promotion touristique, à l'éducation à l'environnement et à la santé publique par le biais d'aménagements favorisant les mobilités douces. Cette approche transversale donne du sens à l'action publique

et constitue le fil conducteur du rapport d'activité annuel de la CARA, qui se structurera autour de l'arborescence de ce projet de territoire pour rendre compte de manière claire et cohérente des actions menées et de leurs impacts sur l'ensemble du territoire.

### D.6.2 Mise en concordance de l'administration communautaire vis-à-vis des enjeux de Gouvernance

L'administration devra pouvoir aligner son organisation à ce nouveau projet politique. Les choix politiques portés par les élus, ainsi que la prise en compte des quatre ambitions sur le territoire, viendront impacter les métiers et les services de l'administration. Le Projet d'Administration offre un cadre pour re-questionner la raison d'être de l'organisation de certains services en miroir des lignes politiques choisies. Ce sera avant tout une occasion de s'adapter et de créer une dynamique : s'adapter au projet politique, s'adapter aux attentes des usagers et des agents en améliorant la qualité de l'offre de services et la marque employeur (code de marque) et s'adapter aux exigences de la collaboration élus-agents. Le Projet d'Administration sera également un moyen de donner de nouvelles perspectives aux équipes, de faire évoluer le cadre et les pratiques de travail, et de donner des ambitions fortes à la collectivité en tant qu'employeur et service. Enfin, ce projet permettra l'appropriation et la déclinaison des ambitions politiques en une feuille de route opérationnelle pour les services. Avec l'appui des élus référents et dans le cadre d'un mode projet, les services communautaires, seront mobilisés pour rédiger les fiches actions inscrites au plan d'actions. Ces fiches action permettront de raccrocher les actions aux axes et ambitions auxquels elles sont liées et de préciser leur mise en œuvre : résultats souhaités et indicateurs de suivi, publics cibles, pilotage et portage interne et partenarial, calendrier, moyens humains et financiers dédiés...



ROYAN  
ATLANTIQUE



# ET DEMAIN ?

**Les axes prioritaires pour les  
5 à 10 prochaines années**

## **1. Consolider la gouvernance intercommunale et la planification stratégique**

Renforcer la coordination entre les 33 communes autour de politiques intégrées en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité et d'environnement. Adopter une vision partagée du développement qui anticipe les effets du changement climatique et de l'évolution socio-démographique.

## **2. Maîtriser le foncier et garantir l'accès au logement pour les actifs locaux**

Mettre en place une politique foncière volontariste, articulée avec un Programme Local de l'Habitat ambitieux. Prioriser la production de logements sociaux et intermédiaires, réguler l'usage des résidences secondaires et encourager la reconversion vers l'habitat permanent.

## **3. Adapter les infrastructures et services au vieillissement de la population**

Développer un bouquet complet de services aux seniors : soins de proximité, logement adapté, mobilité de proximité et actions de maintien à domicile. Renforcer le maillage médico-social dans les communes éloignées de la centralité et des pôles d'équilibre.

## **4. Diversifier l'économie et réduire la dépendance au tourisme saisonnier**

Soutenir la montée en compétence dans les secteurs existants et encourager de nouvelles filières : numérique, économie maritime, campus des métiers... Créer des conditions favorables à l'implantation d'activités pérennes, moins sensibles aux variations saisonnières.

## **5. Développer une mobilité durable et multimodale**

Améliorer le réseau de transports collectifs, créer des liaisons périurbaines cadencées, favoriser les mobilités douces (pistes cyclables structurantes, marche), et mettre en place des dispositifs de covoiturage et d'autopartage. Réduire la dépendance automobile en agissant sur l'offre et l'accessibilité.

## **6. Préserver les ressources naturelles et renforcer la résilience littorale**

Protéger les zones humides, restaurer les écosystèmes fragiles, mettre en place un plan de gestion de la ressource en eau adapté aux pressions estivales. Anticiper les risques littoraux (érosion, submersion) par des solutions de repli stratégique et d'aménagement résilient.

## **7. Piloter l'attractivité résidentielle pour en faire un levier équilibré**

Encadrer la pression immobilière tout en valorisant le cadre de vie comme moteur d'installation d'actifs et de familles. Accompagner le télétravail et les nouvelles formes de résidence en développant les services numériques et de proximité.

## **8. Crée les conditions de formation pour notre jeunesse sur le territoire**

AGGLOMÉRATION  
ROUANTE  
AU  
SIECLE

ROY  
ATLANTIC



Conception : ©CARA 2025 - Audrey PENAUD

